



Etude menée par la Commission « Vie sociale »

Octobre 2016

Remerciements

A chacun de ceux qui ont permis à cette étude de voir le jour, de vivre, de grandir et d'aboutir,

Merci !

Aux élus qui ont su prendre du temps dans un planning surchargé,

Aux partenaires qui nous ont apporté leur connaissance, leur compétence, leur passion, leur énergie,

Aux membres des COPIL (COmité de PIlotage) qui ont suscité et organisé des animations sur notre territoire,

Aux acteurs de terrain qui ont accueilli nos propositions, leur ont fait prendre chair

et ont montré que « mieux vivre ensemble » n'était pas qu'un slogan,

A Harmonie Mutuelle qui a soutenu notre communication,

A nos photographes de K'D'click qui ont valorisé les animations sur le territoire,

A tous les participants, visiteurs ou spectateurs qui ont encouragé les actions entreprises,

Merci !

Aux différents membres de la commission « Vie Sociale » du Conseil de Développement qui n'ont pas offert simplement du travail mais aussi de la pertinence, de la convivialité, de l'enthousiasme, de l'engagement,

Aux deux animatrices successives du CDPA qui ont apporté tout leur savoir-faire,
leur disponibilité et leur conviction,

Merci !

A chacun des lecteurs de cette étude
qui permettra à tout citoyen de notre territoire de prendre sa vraie place,

Merci !

SOMMAIRE

Introduction par Roger Classine, Président du Conseil de développement du Pays d'Ancenis **p.4**

Chapitre 1 : Présentation du cadre général de l'étude **p.6**

1.1 Le contexte : 10 ans après la loi 2005 p.6

1.2 La définition du handicap p.8

1.3 Les principaux types de handicaps p.9

1.4 Quelques données..... p.17

1.5 La structure à l'œuvre : le Conseil de développement du Pays d'Ancenis (CDPA)..... p.22

Chapitre 2 : La méthode à l'œuvre **p.25**

2.1 Le choix d'un slogan p.25

2.2 Un travail en 3 étapes..... p.27

2.3 1ère étape : Ecouter p.28

2.4 2e étape : Sensibiliser..... p.32

2.5 3e étape : Proposer p.42

2.6 Un réseau de partenaires p.43

2.7 Confiance aux acteurs de terrain..... p.44

Chapitre 3 : Les enseignements..... **p.45**

3.1 Les atouts du Pays d'Ancenis p.45

3.2 Les limites rencontrées..... p.46

3.3 Les opportunités et les risques..... p.48

Chapitre 4 : Des préconisations pour un « mieux vivre ensemble »..... **p.49**

4.1 Les principes directeurs p.49

4.2 Les destinataires p.51

4.3 6 axes d'actions..... p.52

4.4 Des propositions de déclinaisons concrètes..... p.53

4.5 Et maintenant ?..... p.59

Conclusion..... **p.62**

Annexes **p.65**

Annexe 1 : Liste des sigles et acronymes p.65

Annexe 2 : Nos partenaires se présentent p.66

Annexe 3 : La « boîte à outils » p.74

Annexe 4 : Les articles de presse..... p.83

Introduction

Handicaps en Pays d'Ancenis, parlons-en !

Ce rapport est le reflet de trois années de travail de la commission Vie sociale du Conseil de Développement. Il vise à proposer à tous les partenaires locaux de contribuer à l'amélioration de la vie des personnes en situation de handicap.

Pourquoi avoir choisi ce sujet ? Lancé à l'automne 2013, ce travail partait d'un triple constat :

- La loi Chirac du 11 février 2005 n'avait pas produit tous les effets souhaités dans l'égalité des droits et des chances, sur notre territoire comme partout en France, et l'échéance de 2015 ne serait que très partiellement respectée ;

- Pour les personnes concernées et leur famille, faire reconnaître le handicap et trouver un accompagnement adapté relève bien souvent d'un vrai « parcours du combattant ».

- Le Pays d'Ancenis est doté d'équipements d'accompagnement des enfants et des adultes en situation de handicap, mais l'un d'entre eux, à Varades, était menacé de fermeture, notamment parce que son public n'était pas majoritairement du territoire proche.

Gestion difficile des coûts, manque de connaissances sur les situations et les personnes, réflexes de peur face à l'altérité, absence de conscience que certaines situations de handicap peuvent nous concerner à un moment de notre vie, ... Telles ont été certaines interrogations des membres de la commission.

N'étant pas des spécialistes de ces questions, ils ont rencontré de nombreux acteurs du secteur ainsi que des personnes en situation de handicap et ont invité des professionnels à participer à leurs travaux.

Puis ils ont proposé tout au long de l'année 2015 à ces acteurs, mais aussi aux élus municipaux, aux écoles, aux associations sportives ou culturelles, aux bibliothèques de mettre en place des animations de sensibilisation : ce sont ces acteurs (et souvent actrices) locaux qui ont été la cheville ouvrière de celles-ci.

Certain(e)s d'entre eux (elles) se sont impliqués de façon remarquable et remarquée par la presse locale : Qu'ils en soient fortement remerciés, tout comme les artistes qui ont prêté leurs œuvres et les municipalités qui ont apporté leur concours matériel.

Sans eux notre action serait passée inaperçue, comme les journées internationales des personnes handicapées (chaque 3 décembre).

Les enfants des écoles et les habitants ont aussi été impressionnés par les interventions des personnes en situation de handicap ou « différentes » comme le disent les Kichante. Quelle vitalité !

Ceci est de bonne augure pour la suite : un tel investissement des membres du Conseil de développement et des acteurs n'est pas une fin. Il doit permettre la mise en œuvre progressive des propositions qui concluent ce rapport, en concertation avec les citoyens concernés. Nous comptons sur une forte volonté politique de s'y engager résolument.

Habitants, élus, professionnels et responsables associatifs, nous avons tous un rôle à jouer ...

**.... pour que les personnes différentes se sentent bien,
et vivent pleinement en Pays d'Ancenis**

Roger CLASSINE,
Président du Conseil de Développement du Pays d'Ancenis

1-1 Le contexte : 10 ans après la loi 2005

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », plus communément appelée « loi 2005 », est la concrétisation d'un engagement pris par le président Jacques Chirac. Elle a réformé la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. Fondé sur les principes généraux de non-discrimination, ce texte visait à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées et à assurer à chacun la possibilité de choisir son projet de vie.



Cinq objectifs avaient été mis en avant :

- la création d'**un droit à compensation** qui permet la prise en charge par la collectivité des dépenses liées au handicap (aide humaine et technique).
- **l'intégration scolaire**, en posant le principe de la scolarisation dans l'établissement le plus proche pour les enfants handicapés et la mise en place des aménagements nécessaires pour permettre aux étudiants handicapés une scolarité continue
- **l'insertion professionnelle** : la loi prévoit un système d'incitations et de sanctions alourdis pour faire respecter l'obligation légale de l'emploi d'un quota de 6% de personnes handicapées dans le secteur public et dans les entreprises privées de plus de vingt personnes ;
- le renforcement de **l'accessibilité**, qui concerne l'accès des personnes handicapées aux espaces publics, aux systèmes de transport et au cadre bâti neuf.
- la simplification administrative, avec **la création de maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** où les différentes commissions préexistantes seront fusionnées en un « guichet unique ».

En 10 ans, sur la base de cette loi, des modifications importantes ont été actées, des évolutions ont vu le jour, des progrès ont été enregistrés ... mais le chantier demeure considérable. Il suffit de regarder le dossier de l'accessibilité pour s'en convaincre.

A l'origine, d'après les textes, tous les lieux publics devaient être accessibles aux personnes en situation de handicap le 1^{er} janvier 2015 (Il convient de rappeler que cette accessibilité était déjà prévue dans la loi de... 1975 !) A quelques mois de l'échéance, le gouvernement s'est aperçu que seulement 40 % des bâtiments concernés était aux normes demandées. Il a alors fait ratifier une ordonnance par le parlement pour permettre un report de cette obligation. Les collectivités territoriales ont alors eu à fournir un « Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'Ap) pour s'engager à réaliser les travaux nécessaires dans un délai de 3 à 9 ans. Inutile de dire que les associations de personnes en situation de handicap, réunies dans le collectif « Pour une France accessible », ont crié au scandale après avoir vainement tenté de convaincre les élus du parlement de ne pas entériner ce recul.



Et dans notre territoire, le Pays d'Ancenis, où en est-on, 10 ans après cette loi essentielle ? C'est la question à laquelle les membres de la commission « Vie Sociale » du CDPA ont voulu répondre lorsqu'ils ont entrepris leur travail.

Pour aller plus loin...

- [Loi n° 2005-102 du 11 février 2005](#) (source Légifrance)

- Bilan de la loi 10 ans après :

[Quel bilan dix ans après la loi du 11 février 2005 ?](#) (Source : La Gazette SantéSocial.fr, 23/01/2015)

[Un bilan en demi-teinte pour la loi sur le handicap de 2005](#) (Source : La Croix, 10/02/2015)

- [Le portail gouvernemental pour le handicap](#) (Site internet du Ministère des Affaires sociales et de la santé)

- [Collectif pour une France accessible](#)

1-2 La définition du handicap



Qu'est-ce réellement qu'un « handicap » ? Au-delà des représentations plus ou moins communément admises, la commission "Vie Sociale" a retenu pour son travail la définition de la loi 2005 :

"Constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. "

Elle a ainsi exclu de sa réflexion, après débats, la notion de « handicap social », problématique certes bien réelle mais plus difficile à déterminer, parfois sujette à polémique, et qui aurait accru de façon inconsidérée l'étendue de l'étude à mener.

Pour résumer, ont été considérées comme « Personnes en situation de handicap » celles qui bénéficiaient d'une notification de la MDPH 44 (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Pour aller plus loin...

- [Ce qu'en dit plus largement l'encyclopédie participative Wikipedia](#)
- ... [et l'INPES](#) (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé)

1-3 Les principaux types de handicap

Assez spontanément, quand on évoque le mot handicap, le grand public pense « fauteuil roulant ». La réalité est beaucoup plus diversifiée et certains handicaps ne sont pas visibles, ce qui contribue parfois à leur méconnaissance. La loi 2005 a permis, grâce à la définition adoptée (cf 1.2), un élargissement notable de cette notion.

Voici donc un aperçu rapide des principaux types de handicap (*les chiffres donnés sont généralement ceux de l'enquête santé INSEE de 2007*) :

- **Le handicap moteur**



Parfois également appelé « déficience motrice », il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).

Ces troubles peuvent être secondaires à une malformation congénitale, à une anomalie génétique, à un traumatisme ou liés au vieillissement. En cas d'accident, une lésion de la moelle épinière peut conduire à la paralysie.

On parle de **paraplégie** si les deux membres inférieurs (jambes) sont paralysés, de **tétraplégie** si la paralysie concerne les jambes et les bras. L'**hémiplégi**e, elle, est une paralysie qui ne concerne que la moitié du corps (souvent consécutive à un AVC – Accident Vasculaire Cérébral).

Environ 2,3 millions de personnes se disent atteintes de troubles moteurs en France.

Pour aller plus loin...

- [APF \(Association des Paralysés de France\)](#)
- [FNATH \(Association des « accidentés de la vie »\)](#)



- **Le handicap visuel**

Il concerne bien sûr les personnes atteintes de **cécité** et qui sont donc **aveugles** mais aussi toutes celles qui ont des troubles de la vue et sont considérés comme « **malvoyants** ».

Les principales maladies à l'origine des troubles visuels sont le glaucome, la DMLA (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age), la cataracte et la rétinopathie diabétique.

Aujourd'hui, la France compte 1,7 million de déficients visuels, dont 207 000 malvoyants profonds ou aveugles. Plus de la moitié d'entre eux sont des personnes âgées de plus de 60 ans.

Pour aller plus loin...

- [Association Valentin Haüy](#)
- [Unadev](#) (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels) :
- [Fédération des Aveugles de France](#)



- **Le handicap auditif**

De la **surdité légère** où la personne concernée perçoit la voix normale mais pas celle qui est chuchotée à la **surdité totale** où aucun son n'est perçu, les degrés de handicap auditif sont variés. Certaines personnes sont sourdes de naissance et d'autres le sont devenues progressivement.

Une personne sourde n'a pas perdu l'usage de la parole, mais elle est sujette à des troubles de la communication orale : elle ne s'entend pas elle-même, elle peut avoir des défauts de prononciation, elle ne peut quelquefois pas oraliser.

Une partie des personnes utilise la LSF (Langue des Signes Française), d'autres ont appris à oraliser le français grâce à l'utilisation de techniques palliatives (orthophonie, langage parlé complété, français signé). Elles lisent sur les lèvres (lecture labiale) pour décoder les informations, d'autres encore pratiquent les deux langues.

5,2 millions de Français seraient touchés par les déficiences auditives (13,2 % de la population active).

Pour aller plus loin...

- [Une présentation très complète du handicap auditif par un Professeur ressource handicap](#) (Source : Lycée professionnel Jules Ferry La Colline, novembre 2011)
- [Etude quantitative de la DRESS](#) (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) sur le handicap auditif
- [FNSF](#) (Fédération Nationale des Sourds de France)



- **Le handicap mental (ou déficience intellectuelle)**

D'une manière générale, la personne handicapée mentale se heurte à des problèmes de réflexion et de conceptualisation, elle éprouve parfois des difficultés à s'exprimer, communiquer, décider. Elle est désorientée devant une situation nouvelle et se trouve souvent en difficulté pour s'adapter ; elle peut présenter des troubles émotionnels comme l'instabilité, l'excitation ou l'hyperémotivité.

Les causes du handicap mental sont variées : anomalies chromosomiques, maladies génétiques, problèmes neurologiques, accidents de la vie... Quelle qu'en soit la cause, la personne handicapée mentale est porteuse de manière permanente d'une déficience intellectuelle. Elle peut avoir besoin d'un soutien et d'un accompagnement adaptés pour l'aider à mieux communiquer avec les autres et développer sa personnalité.

0,7 million de personnes en France sont porteuses d'un handicap mental.

Pour aller plus loin...

- [UNAPEI](#) (fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles)
- [« Nous Aussi »](#) (Association Française des Personnes Handicapées Intellectuelles)



- **Le handicap psychique**

Récemment pris en compte comme handicap, grâce à la loi 2005, le handicap psychique est parfois difficile à appréhender et il est l'objet de confusions fréquentes avec le handicap mental.

Dans le handicap psychique les capacités intellectuelles sont indemnes et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les utiliser qui est déficiente, instable, imprévisible. Le handicap psychique est ainsi caractérisé par des troubles de la volonté, de la pensée, de la perception, de la communication et du langage, du comportement, de l'humeur, de la conscience et de la vigilance intellectuelle et enfin des troubles de la vie émotionnelle et affective. La prise de médicaments est le plus souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant à pallier, voire à réadapter, les capacités à penser et à décider.

Le handicap psychique est la conséquence de diverses maladies : les psychoses (en particulier la schizophrénie), le trouble bipolaire, les troubles graves de la personnalité (personnalité border line, par exemple), certains troubles névrotiques graves comme les TOC (troubles obsessionnels compulsifs) et parfois aussi des pathologies comme les traumatismes crâniens, les pathologies vasculaires cérébrales et les maladies neurodégénératives.

Dans le handicap psychique, c'est l'organisation qui est en cause, comme l'organisation du temps, l'anticipation des conséquences d'un acte, la possibilité de communiquer de façon participative, mémoriser, concevoir les réactions des autres... associés à la non reconnaissance des troubles, à la dénégation (le déni), à l'absence de participation sociale.

Au moins 2 millions de personnes souffriraient de troubles psychiques sévères d'après l'UNAFAM (Union Nationale des Familles et Amis et des Malades et/ou handicapés psychiques).

Pour aller plus loin...

- [UNAFAM](#) (Union Nationale des Familles et Amis des Malades et/ou handicapés psychiques)
- « [Qu'est-ce que le handicap psychique ?](#) » document de Handipole (Handicap et monde du travail)



- **Les maladies invalidantes**

Ces maladies sont nombreuses, il s'agit de troubles de la santé invalidant pouvant atteindre les organes internes vitaux (cœur, poumons, reins...) : insuffisance respiratoire (mucoviscidose...), insuffisance cardiaque, rénale, immunitaire (sida...), diabète, cancers, sclérose en plaques, maladies de l'appareil digestif, hépatites, certaines maladies rhumatoïdes, des troubles musculo-squelettiques (douleurs articulaires...). Ces déficiences constituent souvent un handicap non visible

Entraînant des problèmes de santé et des incapacités nécessitant une prise en charge continue pendant une période de plusieurs années, ce sont donc des maladies de longue durée, évolutives, souvent partiellement invalidantes et susceptibles de complications.

15 millions de personnes seraient concernées d'après le Ministère français de la Santé, soit une personne sur 5 et, pour près de la moitié des personnes, la maladie survient alors qu'elles sont encore dans la vie active.

Pour aller plus loin...

- [Revue « Tendances » de l'AGEFIPH](#) (N°7 – Janvier 2007)
- [Autour des maladies rares, Solidarité Handicap](#)



- **Les « dys »**

Les troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages sont communément appelés troubles "DYS" en France.

Les troubles "DYS" affectent une ou plusieurs fonctions cognitives, mais pas le fonctionnement cognitif global. Ils sont nommés "spécifiques" car ils ne peuvent être totalement expliqués ni par une déficience intellectuelle globale, ni par une déficience sensorielle ou neurologique lésionnelle, ni par un trouble du spectre autistique ou un trouble psychique. Ces troubles apparaissent au cours du développement de l'enfant et ont un impact négatif sur les apprentissages scolaires, l'insertion professionnelle et sociale.

Une grande fatigabilité est commune à l'ensemble des troubles "DYS" notamment du fait d'une difficulté pour automatiser certains apprentissages (difficultés pour automatiser la lecture chez l'enfant dyslexique par exemple).

Les principaux troubles recensés sont les suivants :

- **Dyslexie** : Troubles de la lecture. Ils apparaissent dès l'entrée dans l'apprentissage. Ils perdurent dans le temps.
- **Dysorthographe** : Troubles de l'écrit et de l'orthographe. Un enfant ayant une dyslexie aura souvent aussi des troubles de l'écriture.
- **Dysphasie** : Troubles du langage. Il se caractérise par des problèmes dans l'expression orale, la formulation, le vocabulaire et la syntaxe.
- **Dyscalculie** : Troubles altérant la compréhension de ce qui a trait aux nombres. Les comptes, les calculs mentaux, les résolutions de problème posent des difficultés.
- **Dysgraphie** : Troubles qui s'appliquent au dessin et au graphisme (schémas...)
- **Dyspraxie** : Altération des gestes. Troubles de l'acquisition de la coordination.

A défaut d'étude complète et fiable, les évaluations du nombre de personnes concernées varient. D'après la Fédération française des dys (FFDys), 6 à 8 % de la population française souffrirait d'un trouble dys. Près d'un enfant sur dix serait concerné et 4 à 5 % des élèves d'une classe d'âge seraient atteints de dyslexie, 3 % de dyspraxie et 2 % de dysphasie. Selon la Société française de pédiatrie, les troubles spécifiques des apprentissages concerneraient au moins 5 à 6 % des enfants.

Pour aller plus loin...

- [FFDys](#) (Fédération Française des « Dys »)
- [Une page spécialisée du site de l'Inserm](#) (Institut national de la santé et de la recherche médicale) :
- [Les « Dys », site d'information d'un médecin-formateur](#)



- **L'autisme**

Différentes terminologies sont utilisées : Autisme, Trouble autistique, spectre autistique, TED (Troubles envahissants du développement), TSA (Troubles du Spectre Autistique)...

L'autisme est un trouble sévère et précoce du développement de l'enfant apparaissant avant l'âge de 3 ans et qui perdure à l'âge adulte. Il est caractérisé par un isolement, une perturbation des interactions sociales, des troubles du langage, de la communication non verbale et des activités stéréotypées avec restriction des intérêts. On utilise souvent le terme de « bulle » pour décrire le monde intérieur dans lequel semble isolée la personne autiste. Ces traits sont partagés par des personnes très différentes, certaines arrivant par exemple à s'adapter à une vie sociale avec de bonnes compétences intellectuelles (syndrome d'Asperger) alors que d'autres ne parviennent pas à utiliser le langage. Ces personnes développent souvent une hypersensibilité aux stimulations sensorielles.

Trois éléments cumulatifs caractérisent ainsi l'autisme (la « triade autistique ») : un trouble de la communication, une perturbation des relations sociales et des troubles du comportement.

L'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) a avoué en avril 2016 ne pas savoir exactement le nombre de personnes autistes vivant en France. Elle considère qu'entre 250 000 et 600 000 personnes vivraient avec un TSA et que les enfants autistes de moins de 20 ans seraient entre 90 000 et 110 000. D'après l'estimation de l'association « Vaincre l'Autisme », ce sont 650 000 personnes qui seraient touchées par l'autisme en France

Pour aller plus loin...

- [Association Nationale des centres de recherche Autisme \(les CRA\)](#)
- [Autisme-France, fédération d'associations](#)
- [Vaincre l'autisme](#)

- **Polyhandicap et plurihandicap**

Le **polyhandicap** (terme apparu vers les années 1970) se définit comme un "handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation". Souvent les personnes polyhandicapées souffrent aussi d'insuffisance respiratoire chronique, de troubles nutritionnels, de troubles de l'élimination et de fragilité cutanée.

Les personnes polyhandicapées ne peuvent rien faire par elles-mêmes et ont besoin de l'assistance constante d'une tierce personne pour tous les actes de la vie quotidienne. Elles ne marchent pas, ne parlent pas et donc communiquent peu. Elles sont sujettes à des crises d'épilepsie (dans la moitié des cas). Parfois, elles ne peuvent pas avaler les aliments et doivent être alimentées par sonde gastrique. Cependant, les personnes polyhandicapées comprennent sûrement beaucoup plus de choses qu'elles ne peuvent en dire et il n'est pas toujours facile de saisir ce qu'elles voudraient exprimer.

Les données disponibles en France, relativement anciennes, permettent d'évaluer la prévalence du polyhandicap entre 0,7 et 1,28 %, soit 880 nouveaux cas d'enfants polyhandicapés par an. Ainsi, on évalue à 19 600 le nombre de polyhandicapés de 0 à 20 ans en France.

Le **plurihandicap**, lui, est l'association d'atteintes motrices et/ou sensorielles de même degré, ce qui ne permet pas de déceler l'une plutôt que l'autre en déficience principale. Il est parfois appelé « multihandicap ». Les plurihandicapés ne sont pas originellement déficients intellectuels.

57 % des personnes en situation de handicap souffriraient de plusieurs handicaps.

Pour aller plus loin...

- [Un article de la revue « Lien Social » sur l'accompagnement des personnes polyhandicapées](#) (10/04/2006)
- [Groupe Polyhandicap France](#) (GPF)

1-4 Quelques données...

Sur le territoire



Quelques chiffres-clé :

- **Population** : 63 739 habitants¹ dont près d'1/3 a moins de 25 ans et 15% plus de 65 ans. Une population en constante augmentation (+27.5% entre 1999 et 2013).
- **Superficie** : 798 km²
- **Nombre de communes** : 25 communes dont 3 communes nouvelles depuis le 1^{er} janvier 2016

Le projet de territoire élaboré en 2013 avait fait ressortir le dynamisme économique qui caractérise le Pays d'Ancenis avec un faible taux de chômage (6,1%) mais des revenus moyens modestes.

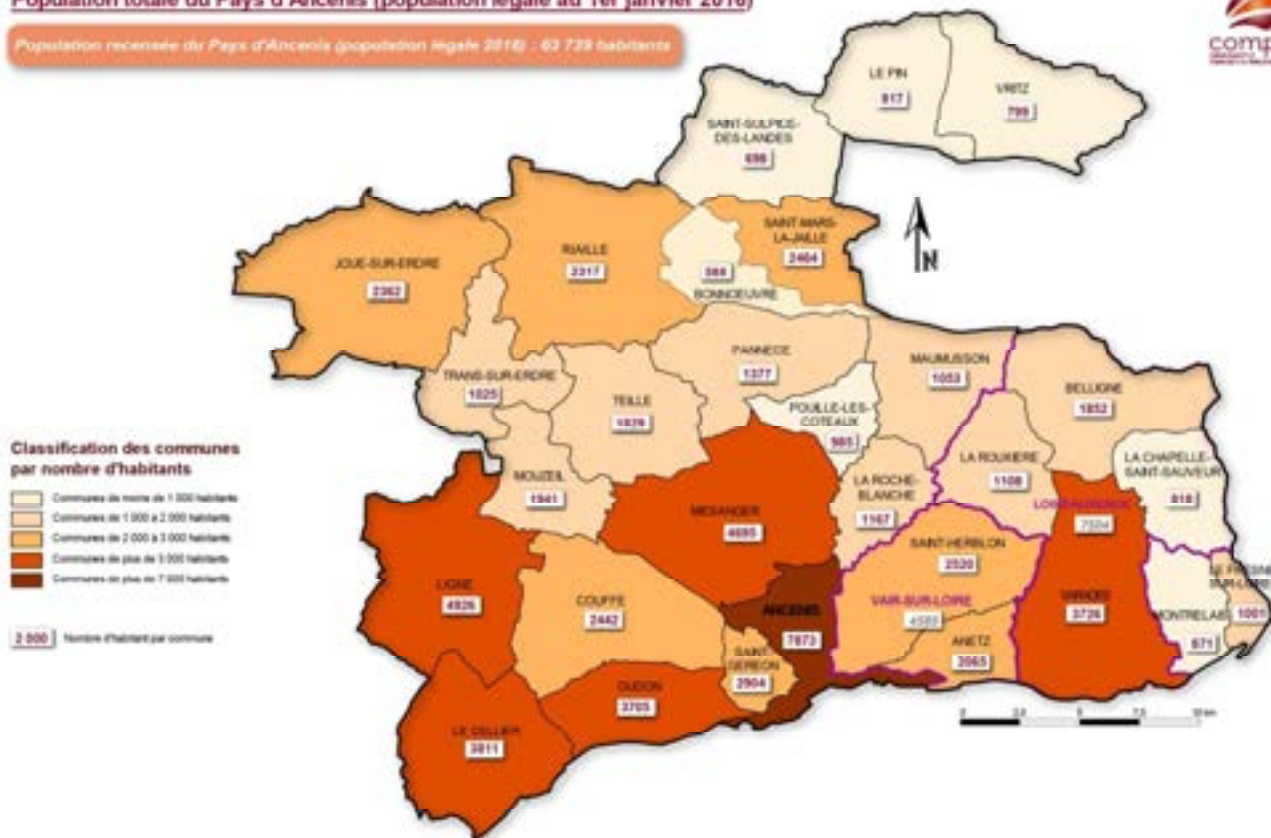
En termes d'équipements et de services à la population, le territoire est plutôt bien doté : une école dans chaque commune, au moins un commerce de proximité dans la majorité des communes, un hôpital de proximité bien équipé (Urgences, Maternité, Chirurgie, Scanner...), un nombre important d'équipements sportifs et culturels (terrains et salles de sport, théâtres et salles polyvalentes, cinémas...) et une offre culturelle et de loisirs diversifiée.

Le Pays d'Ancenis doit cependant faire face à d'importants déséquilibres démographiques et économiques entre le Nord et le Sud du territoire notamment en matière de commerces, d'offre médicale et de transport.

¹ population légale officielle au 1er janvier 2016 – chiffres 2013 - source INSEE

Population totale du Pays d'Ancenis (population légale au 1er janvier 2016)

Population recensée du Pays d'Ancenis (population légale 2016) : 63 729 habitants



Source : INSEE, population à partir des recensements 2010, les données de la population par commune sont issues de l'INSEE, COMPA 2016

Pour aller plus loin...

- [Présentation du territoire](#) (site internet de la COMPA)
- [Le projet de territoire](#)

Sur le handicap en Pays d'Ancenis

- Données à l'échelle départementale

En 2014, près de 6% des habitants de Loire Atlantique se voyaient reconnus un besoin de compensation du handicap par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)².

Ce chiffre ne représente pas directement la part des personnes en situation de handicap, qui lui est supérieure, car toutes ne formulent pas une demande de compensation auprès de la MDPH.

² Source : Repères N°28 – Décembre 2015. Les personnes en situation de handicap en Loire Atlantique en 2014. L'Observatoire du Département.

Bénéficiaires d'un droit en cours de validité auprès de la MDPH en 2014 :

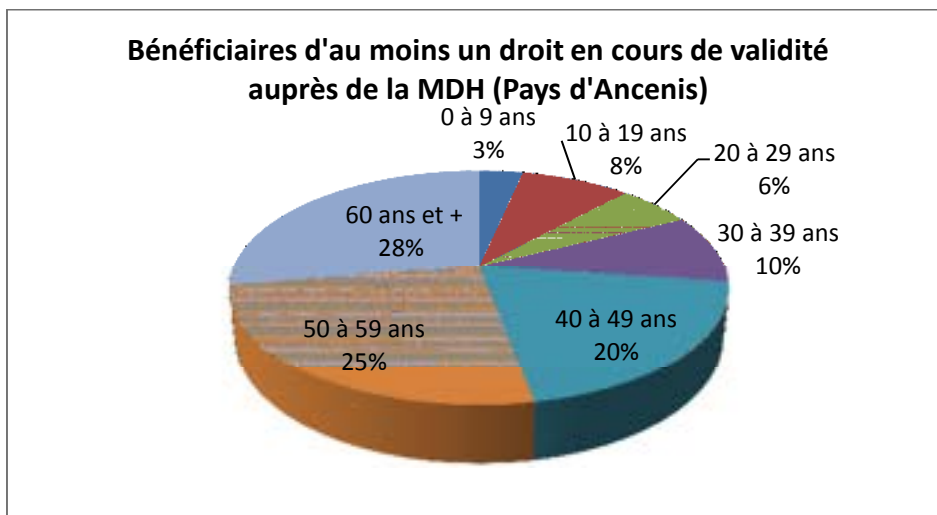
Bénéficiaires d'un droit en cours de validité	Part dans la population
Moins de 20 ans	2%
20 à 59 ans	7%
60 à 74 ans	7%
75 ans et plus	9%
Total	6%

- **A l'échelle du Pays d'Ancenis**

Source : données transmises par le Conseil départemental et la MDPH 44, 2015

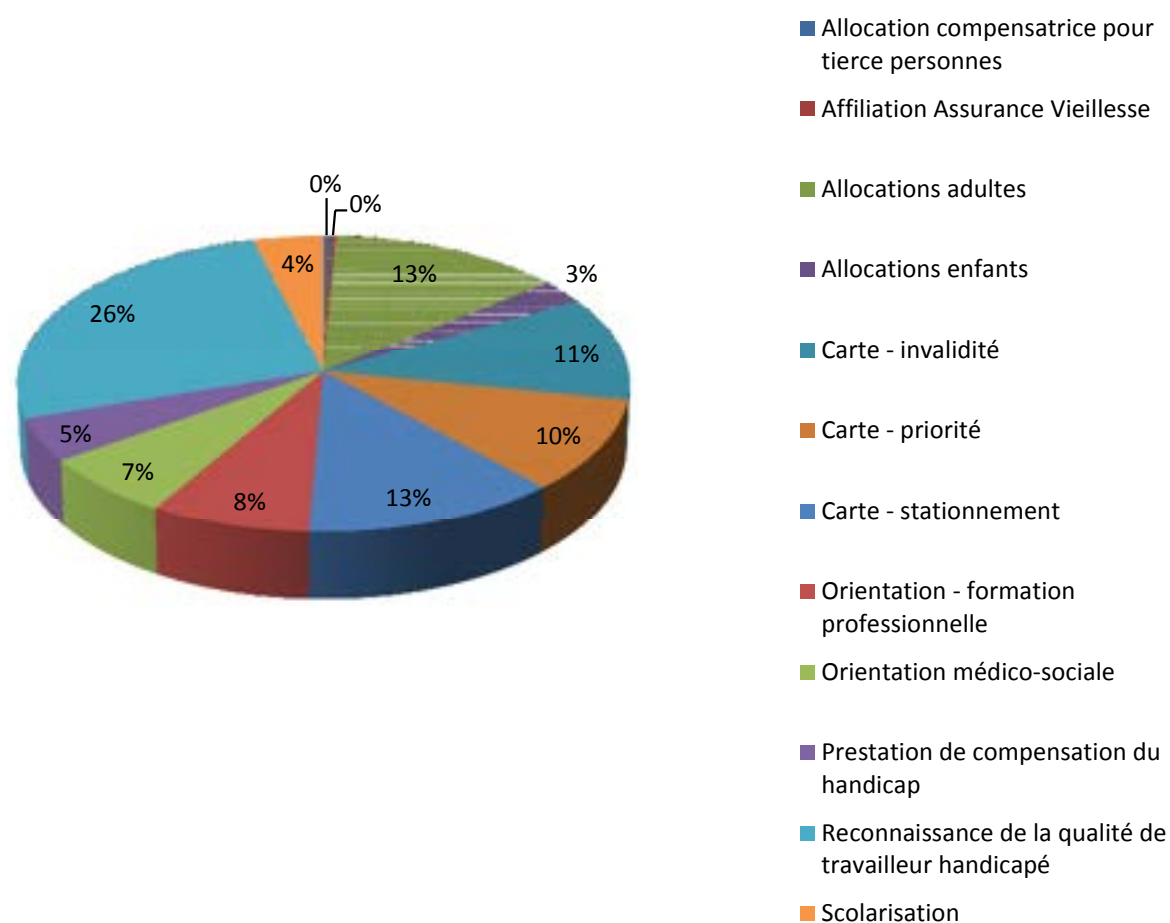
Pour le Pays d'Ancenis, ce sont près de **3600 personnes** qui bénéficient d'au moins un droit ou d'une prestation auprès de la MDPH (soit près de 6% de la population également).

Environ 60% d'entre elles ont entre 20 et 59 ans et près de 30% ont 60 ans et plus (chiffres comparables à la référence départementale). Les personnes âgées sont les plus concernées.



Le nombre de personnes par commune bénéficiant d'au moins un droit auprès de la MDPH varie entre 35 (Bonnoeuvre) et 684 (Ancenis). Toutes les communes sont donc concernées !

Types de droits et prestations accordés



Les principaux droits reconnus par la MDPH sur le Pays d'Ancenis portent sur :

- Les cartes (invalidité, priorité, stationnement) : plus d'1/3 des droits
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : près d'1/4
- L'allocation adulte handicapé : 13%

- Carte des structures présentes sur le territoire

Le territoire compte divers établissements accueillant des personnes en situation de handicap (lieux d'accueil ou hébergement permanents ou temporaires, à destination d'un public adulte ou bien de jeunes, lieux de scolarisation ou travail).

Établissements et structures pour les personnes en situation de handicap sur le Pays d'Ancenis



TYPE D'ÉTABLISSEMENT OU STRUCTURE



Accueil / hébergement pour adultes

- 1 Foyer Richebourg
- 2 SAHA Ancenis
- 3 Foyer les 4 saisons
- 4 Maison Les Amis de Raymond
- 5 MAS A.N.A.I.S Ancenis



Accueil / hébergement / scolarisation pour enfants

- 6 IME d'Ancenis
- 7 IME Aloïs Ricordeau



Scolarisation

- 8 SESSAD de Varades
- 9 ULIS Ecole de Nicole René Guy Cadou
- 10 ULIS Ecole de l'école élém. publique Jules Ferry
- 11 ULIS Ecole de l'école élém. publ. Madame de Sévigné
- 12 ULIS Ecole de l'école élémentaire publique Jules Verne
- 13 ULIS du Collège Louis Pasteur
- 14 ULIS du Collège Agnès Varda
- 15 ULIS du Collège René Cadou
- 16 ULIS Lycée du LPO Joubert-Mailard



Travail

- 17 ESAT du Pays d'Ancenis
- 18 ESAT du Pays d'Ancenis (Antenne de Varades)
- 19 EA «EPA Services» Ancenis

1-5 La structure à l'œuvre : le Conseil de développement du Pays d'Ancenis (CDPA)

Créé en 2005, le Conseil de développement du Pays d'Ancenis est une instance consultative et de proposition pour le développement du territoire. Il est composé d'une quarantaine de bénévoles représentant la société civile (associations, entreprises, syndicats, organisations professionnelles mais aussi citoyens reconnus pour leur expérience ou compétence spécifique).

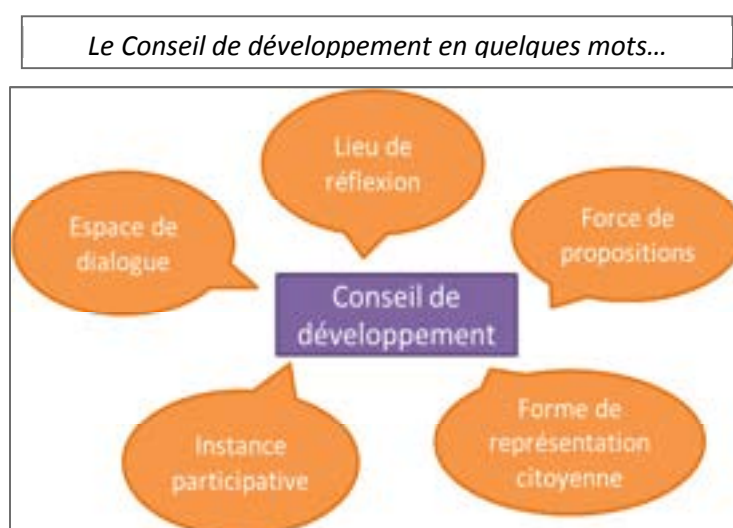
C'est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons très divers qui expriment leurs idées, les mettent en débat et imaginent des projets au profit du territoire et de ses habitants.

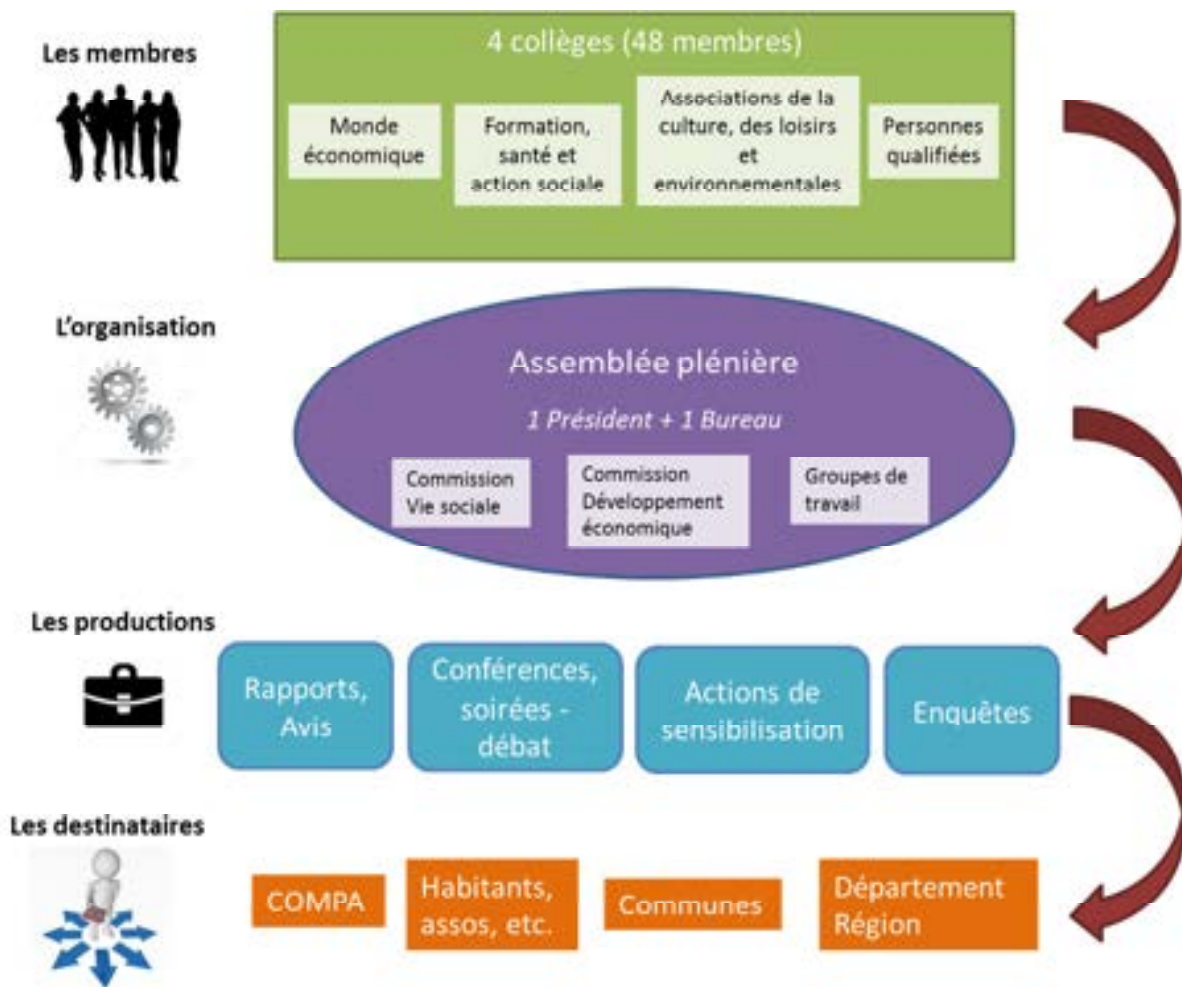
Ses travaux permettent de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuent à enrichir la décision politique.

Que fait le Conseil de Développement ?

Il est consulté pour rendre des contributions et avis aux élus de la COMPA (Communauté de communes du Pays d'Ancenis) et du territoire, afin de penser l'avenir et de participer aux choix stratégiques.

Il est aussi sollicité sur les politiques publiques telles que l'aménagement du territoire, les déplacements, l'habitat, le développement économique, l'environnement, le sport, la culture,...





Quelques exemples de travaux récents :

- étude sur les circuits courts alimentaires,
- soirées-débat sur les communes nouvelles ou sur l'Europe,
- contribution aux travaux de la COMPA (étude sur le vieillissement, SCOT...).

Zoom sur la Commission Vie sociale

La Commission Vie sociale est un groupe de travail qui s'attache plus particulièrement aux sujets liés aux différentes catégories de population, aux relations entre les habitants, aux besoins essentiels des personnes, etc.

Ces dernières années, ses membres ont mené différents travaux pour mieux connaître les jeunes du Pays d'Ancenis et apporter des éclairages aux élus du territoire :

- Contribution au projet gérontologique de la COMPA - 2014
- Autodiagnostic jeunesse – 2012
- Reportage vidéo « Etre jeune en Pays d’Ancenis » - 2010
- Enquête jeunesse "Mieux connaître les activités pour les 12-18 ans" – 2008

Pour aller plus loin...

- [Page de présentation du conseil de développement](#) (site internet de la COMPA)



Assemblée plénière, avril 2014

2-1 Le choix d'un slogan

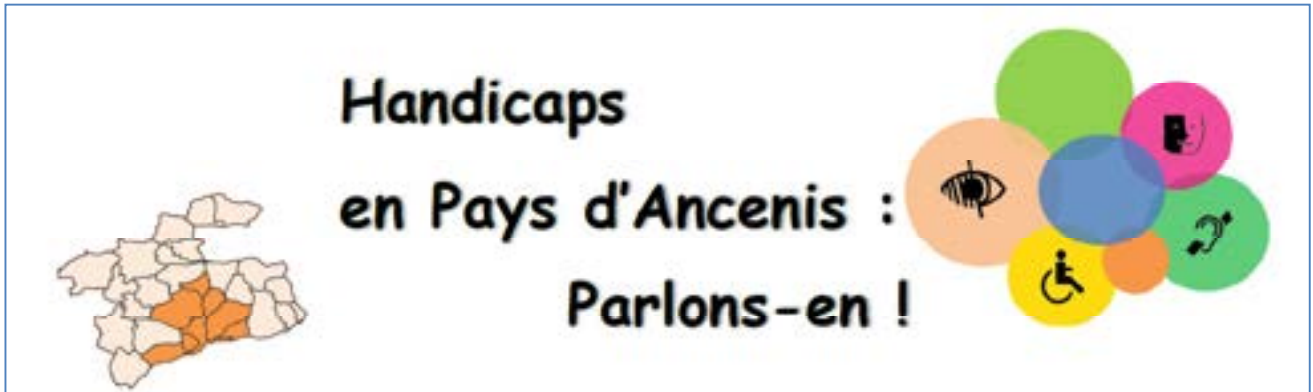
Alors que débutait le travail de la commission « Vie Sociale », très vite est apparu la nécessité d'un slogan fédérateur qui résume à la fois l'objectif poursuivi et la méthode employée.

S'il était évident que le mot « handicap » serait central, les premières recherches et auditions montreront rapidement que ce domaine est si vaste et si divers que le pluriel s'imposait. Va, donc, pour « Handicaps » ! Si la nuance pourra sembler subtile à certains, la volonté de respecter la spécificité de chaque personne, de chaque parcours, de chaque initiative et de ne pas traiter le sujet comme une thématique uniforme nous fait revendiquer ce « s ».

Lors de l'une de ses toutes premières rencontres, la commission a visionné une courte vidéo sur un échange entre un élu du Conseil Départemental de Loire-Atlantique et des habitants sur le thème de l'aide aux personnes en situation de handicap. Ce document s'intitulait « Le handicap : parlons-en ! ». Ce titre dynamique a fait mouche et nous nous sommes permis de l'emprunter en partie car il reprenait bien ce que nous commençons à vouloir faire : permettre l'expression la plus large possible des acteurs de notre territoire sur ce sujet.

Enfin, la dimension géographique et identitaire se devait de figurer dans ce slogan. Le Pays d'Ancenis, c'est lui que nous cherchons à faire vivre et c'est lui qui était appelé à se mobiliser à travers ses habitants pour apporter sa contribution à notre étude.

En février 2014, lors de la réunion avec les CCAS du Pays d'Ancenis, nous avons donc commencé à utiliser ce nouveau slogan pour présenter notre étude : « **Handicaps en Pays d'Ancenis : Parlons-en !** ».



- Le slogan et le logo utilisé lors d'une animation en avril 2015 -



Réunion avec les CCAS, février 2014

2-2 Un travail en 3 étapes

La commission « Vie Sociale » réunit des habitants du Pays d'Ancenis représentatifs d'un certain nombre de secteur de la vie économique, sociale, culturelle. Ils travaillent à partir de ce qu'ils sont et de leurs expériences, de leurs activités présentes ou passées. Ce ne sont donc pas des « experts » dans le domaine du handicap.

Bien conscients de cela, nous avons choisi de commencer par prendre le temps de consulter ceux qui avaient une bonne connaissance de cette thématique afin de découvrir, de mieux comprendre, de cerner les enjeux. Il n'était pas question de s'arrêter là puisque le but était de réfléchir à de futures préconisations, incontournable dernière phase de notre travail. Mais, dès que les premiers interlocuteurs invités se sont exprimés, une étape intermédiaire s'est avérée possible et intéressante. En effet, les associations familiales ont témoigné avec force de l'importance du regard et des mentalités à faire évoluer. La commission a donc opté pour une animation de territoire qui viserait à sensibiliser le grand public et à tester des pistes d'action en grande nature.

Nous avons donc finalement choisi un travail en 3 étapes :

- 1^{ère} étape : Ecouter
- 2^{ème} étape : Sensibiliser
- 3^{ème} étape : Proposer

2-3 1ère étape : Ecouter

Afin de mieux appréhender le domaine sur lequel nous voulions travailler, la commission a commencé par se mettre à l'écoute de ceux qui en étaient acteurs. Au cours de ses réunions, elle a donc reçu pour des auditions des associations, des administrations et des structures œuvrant dans le monde du handicap.

Voici un aperçu des rencontres réalisées durant ces trois années. Les enseignements tirés de ces rencontres (atouts, limites, interrogations) figureront dans une partie ultérieure (voir le chapitre 3 : « Les enseignements »).

23 mai 2013 : Intervention de mesdames Y. GRENEU, responsable de la délégation de la Solidarité du Conseil Général pour le Pays d'Ancenis, et A. ROSTOUCHER, responsable du pôle PA/PH (Personnes âgées / Personnes handicapées) de la délégation.



Présentation de l'organisation générale de la prise en charge des personnes en situation de handicap, de l'action du Conseil Général, du plan départemental 2009-2014 et de la situation dans le Pays d'Ancenis.

25 septembre 2013 : Intervention de mesdames M.H NEYROLLES, déléguée territoriale de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour la Loire Atlantique, et de madame A. BERTHE, en charge de la politique du handicap de l'ARS pour la Loire-Atlantique.



Présentation de l'ARS Pays de la Loire, du plan régional de santé. Echange sur la politique menée par l'ARS et les moyens dont elle dispose, les difficultés liées au zonage géographique, le taux d'équipement du Pays d'Ancenis pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

27 novembre 2013 : Madame BU est venue présenter l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents de personnes handicapées mentales), mesdames ROUSSEAU et



GRIMAUULT sont venues pour l'ADAIJED (Association D'Aide à l'Intégration des Jeunes Enfants Différents), M BLAIN et Mme PAUL représentent l'APF (Association des Paralysés de France).

Présentation générale de chaque association, de leurs activités et de leur expérience, des difficultés rencontrées et formulation de propositions sur les thèmes à aborder.

29 janvier 2014 : Audition de madame F. THOUMINE, directrice adjointe de la MDPH 44 (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ainsi que de C. BRICAUD et L. ORHON, de la CIAPH (Commission Intercommunale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées), commission de la COMPA (Communauté de Communes du Pays d'Ancenis).



Historique du contexte de la loi 2005 et présentation de ses apports, précisions sur les missions et le fonctionnement de la MDPH 44, quelques données chiffrées de son action. Présentation de la CIAPH, de sa composition et de son rôle, actualité de la mise en accessibilité, situation sur le pays d'Ancenis.

19 février 2014 : Temps d'échange avec les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et CIAS du Pays d'Ancenis en présence de A. DESCAMPS, conseillère technique à l'Union nationale des CCAS (UNCCAS).



Présentation aux participants du projet « Handicaps en Pays d'Ancenis : Parlons-en ! », rappel du rôle des CCAS en matière de handicap, analyse de l'enquête réalisée auprès des CCAS, présentation de l'UNCCAS, ateliers et échanges sur les besoins des CCAS dans le domaine du handicap.

Il est ensuite apparu intéressant de cibler certaines auditions par thème. C'est ainsi que nous avons pu aborder les aspects suivants :

21 mai 2014 : « Handicap et scolarité » avec la participation de madame R. VIGIER, IEN ASH (Inspecteur de l'Education Nationale pour l'Adaptation scolaire et la Scolarisation des élèves Handicapés), de madame ROD et monsieur J. GILLIERS venus présenter la classe ULIS du collège CADOU d'Ancenis (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), de madame MARCHAND, enseignant référent, et de



monsieur P. RAITIERE, coordonnateur pédagogique à l'IME de Varades (Institut Médico-Educatif) et enseignant spécialisé pour le SESSAD de Varades (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile).

Présentation des différents dispositifs de scolarisation (individuels ou collectifs), du fonctionnement de la classe ULIS collège d'Ancenis, du rôle de l'enseignant référent, de l'établissement IME de Varades et de l'activité du SESSAD de Varades.

25 juin 2014 : « Handicap et travail » avec monsieur C. VIBERT, directeur de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et de l'Entreprise Adaptée d'Ancenis et madame Ch. BEURVILLE, membre du GIRPEH (Groupement Interprofessionnel Régional de Promotion de l'Emploi et du Handicap).



Présentation des structures de travail protégé et adapté et de l'accompagnement proposé aux travailleurs en situation de handicap, rappel historique sur la prise en compte des personnes en situation de handicap dans le cadre du travail et des obligations faites aux entreprises, précisions sur les possibilités d'accompagnement offertes aux entreprises pour l'accueil de travailleurs en situation de handicap, en particulier grâce au GIRPEH.

27 mai 2015 : « Handicap et hébergement » avec la participation de messieurs N. DELAUNAY, président de la section ADAPEI d'Ancenis, et P. VOISINNE, directeur-adjoint du service hébergement de l'ADAPEI à Ancenis, de madame MN FROLIGER, directrice du Foyer Richebourg de Vritz, et monsieur F. FERCHAUD, éducateur, de mesdames N. CHRISTIN, présidente de l'association « Les Amis de Raymond », et M. BRUNELLE, directrice. Intervention de madame L. LEBRUN, trésorière de l'ASSIEL (Association Soins et Soutiens Intercantonale Erdre et Loire).



Présentation générale des différents types d'hébergement pour les personnes en situation de handicap (enfants et adultes), rappel du rôle de l'aide à domicile, présentation du Foyer Richebourg et de la vie des résidents, du SAHA (Service d'Accompagnement et d'Hébergement pour Adultes) et de la maison d'accueil temporaire des Amis de Raymond.

Durant l'année d'animation, une conférence-débat a également été organisée à Mouzeil avec l'aide de notre partenaire « Harmonie Mutuelle » :

24 juin 2015 : « Handicap et Vieillesse » avec madame F. BLED et monsieur F. BLOND, de Mutualité Retraite, ainsi que les interventions de



monsieur M. CHAUFER, président de la Fédération 44 Générations Mouvement, de madame B. MANDON, coordinatrice Adjointe CLIC du Pays d'Ancenis, et de monsieur F. FERCHAUD, éducateur spécialisé Foyer Richebourg de Vritz.

Témoignages de situations sur le Pays d'Ancenis, enjeux du vieillissement des personnes handicapées et de la survenue de handicaps liés au vieillissement, propositions actuelles et pistes pour le futur.

Enfin, nous avons parfois rencontré quelques associations en comité restreint. Ce fut le cas pour :

- « Handicapable », association de soutien aux déficients visuels (monsieur M. BENHADDOU, directeur)
 - « Grandir d'un monde à l'autre », maison d'édition et association d'animation et de réflexion sur la différence et le handicap (monsieur O. RABALLAND, fondateur et administrateur)
 - AFIVEVA, Association des Familles des IME de VERTOU et VARADES (monsieur JF BELLOCQ, président)
- Présentation de l'objet de ces associations, de leurs activités et des partenariats possibles avec le Conseil de développement dans le cadre de l'année de sensibilisation.*

Pour aller plus loin...

- [Le portail « Handicap » du Conseil Départemental de Loire-Atlantique](#)
- [L'Agence Régionale de Santé \(ARS\) Pays de la Loire](#)
- [ADAPEI 44](#) (Association Départementale des Amis et Parents de personnes handicapées mentales)
- [ADAIJED](#) (Association D'Aide à l'Intégration des Jeunes Enfants Différents)
- [le blog de l'APF 44](#) (Association des Paralysés de France)
- [MDPH 44](#) (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- [UNCCAS](#) (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale)
- [ASH 44](#) (Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés)
- [IME \(institut Médico-Educatif\) de Varades](#)
- [ESAT \(Etablissement et Service d'Aide par le Travail\) et EA \(Entreprise Adaptée\) d'Ancenis](#)
- [GIRPEH](#) (Groupement Interprofessionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi des personnes Handicapées)
- [Association d'accueil temporaire « Les Amis de Raymond »](#)
- [ASSIEL](#) (Association Soins et Soutiens Intercantonale Erdre et Loire)
- [Association pour l'aide aux déficients visuels Handicapable](#)
- [Association « Grandir d'un Monde à l'Autre »](#)

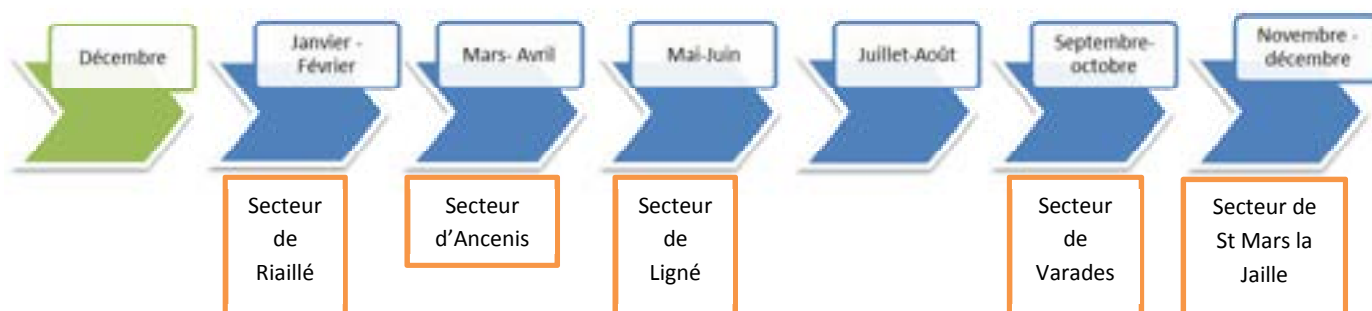
2-4 2^{ème} étape : Sensibiliser

Après un an et demi consacré à l'audition des administrations, des structures et associations œuvrant dans ce champ (1^{ère} étape : ECOUTER), la commission vie sociale a proposé aux acteurs du territoire (collectivités, écoles, bibliothèques, associations,..) de se mobiliser en 2015 pour une sensibilisation aux handicaps. C'était en effet la 2^e étape du projet : **SENSIBILISER**.

Chacun des 5 secteurs (anciens cantons) du Pays d'Ancenis a ainsi pu, à tour de rôle (2 mois par secteur), être le théâtre d'une mise en œuvre à partir d'un schéma organisationnel proposé par la commission :

- **Présentation**, au cours d'une réunion d'information, des objectifs du projet et des moyens mis à disposition des volontaires grâce à une « boîte à outils » alimentée par les nombreux partenaires (supports variés, propositions d'animations, de rencontres, de visites...).
- **Constitution d'un comité de pilotage** pour veiller à l'harmonisation des propositions, à leur mise en œuvre, à la médiatisation et au bilan de ces actions.
- **Soutien logistique** en cours de sensibilisation par l'animatrice du Conseil de Développement (affiches, tracts, contacts..).

Calendrier des animations sur l'année 2015 :



Les Comités de pilotage (COPIL)

Pour la bonne conduite de la démarche, la Commission « Vie Sociale » a proposé que les personnes motivées qui souhaitent être moteur de la démarche se réunissent au sein d'un comité de pilotage.



Leur composition

Il était souhaité que participent au moins :

- Un élu motivé de chaque commune du secteur
- Un représentant motivé des acteurs de chacune des communes
- Un ou plusieurs membres motivé (s) du Conseil de Développement

Leurs missions

Avant le lancement des 2 mois d'animations :

- Recenser les projets des acteurs de terrain
- Susciter de nouvelles animations, orienter vers les interlocuteurs pertinents (de la boîte à outils par exemple).
- Elaborer les documents de communication (un prospectus à diffuser par exemple, une affiche....)
- Informer le Conseil de Développement des avancées du projet.

Pendant les 2 mois :

- Veiller à la réalisation et au bon déroulement des animations
- Assurer la médiation du projet pour qu'un maximum d'habitants puisse participer aux animations proposées.
- Recueillir la parole, l'expression des participants.

Après les 2 mois :

- Organiser une réunion de bilan.
- Transmettre les conclusions de ce bilan au Conseil de Développement

Tous les acteurs du Pays d'Ancenis qui le souhaitaient (élus, CCAS, écoles, bibliothèques, associations...) pouvaient ainsi mettre en place, à la carte, des animations de sensibilisation aux handicaps. Pour faciliter la démarche, le Conseil de Développement avait pris contact avec des associations et des partenaires qui pouvaient contribuer à des animations. Toutes ces propositions ont été compilées dans une **boîte à outils** : jeux, lectures, rencontres, mises en situation, films, dîner dans le noir, spectacles, handisports, manifestations, etc. (voir annexe)

La soirée de lancement du 3 décembre 2014 à Ligné

(à l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées)

Une soirée ouverte à tous (sur réservation). Y étaient invités :

- les partenaires œuvrant dans le champ du handicap. Chaque structure qui concourait aux animations animant un stand d'information.
- Les acteurs locaux : chacune des 29 communes du Pays d'Ancenis disposait de 6 places pour assister à la soirée et avait la possibilité d'inviter les forces vives de son territoire (élus, CCAS, écoles, bibliothèques, associations.)
- les organisateurs : les membres du Conseil de Développement
- le grand public : Les habitants de Ligné, du canton, du pays d'Ancenis.



Les animations :

Le concert des kichante

Ils ont entre 14 et 20 ans. Chaque semaine à des rythmes différents, ils participent à l'atelier de chant de l'I.M.E. Alexis Ricordeau (Varades).

On les croise sans jamais bien les regarder, sans vraiment vouloir les entendre, la faute au quotidien sans doute, peu importe.....Les KICHANTE vous invitent à les écouter, à se poser pour faire connaissance, mieux se connaître et puis reprendre le fil de la vie avec d'autres sentiments, d'autres regards.....



Les témoignages d'Audrey le Morvan et de Matéo Bohéas, champions de tennis de table handisport

Audrey le Morvan, née en 1987 à Lannion, est une athlète. Née avec une malformation (malformation de l'avant-bras gauche et l'absence du 5^e doigt de la main droite), elle pratique le tennis de table depuis l'âge de 8 ans. Elle participe à quelques compétitions puis connaît sa première sélection en équipe de France en 2003 à l'âge de 15 ans. Cette jeune femme fait preuve d'un parcours impressionnant avec un palmarès exceptionnel.

Mateo Bohéas est lui aussi un pongiste de haut niveau. Baigné dans le sport depuis sa plus tendre enfance, le jeune homme a commencé à taper dans la balle à l'âge de 6 ans au club de Ligné. Né avec une malformation du genou et une atrophie du bas mollet gauche, son handicap ne l'a pas empêché de gravir les échelons et se hisser au 3^e rang mondial handisport de tennis de table.



Les textes du G.E.M. Le Pacifique

Le G.E.M. (Groupe d'Entraide Mutuelle) « Le Pacifique » est un espace d'accueil et d'amitié où des personnes en souffrance psychique et/ou isolées peuvent venir pour se retrouver avec d'autres et organiser des sorties et des activités dans un esprit d'entraide. Il a pour objectifs de restaurer les liens sociaux et de redonner confiance en soi. Organisé en association, il est géré au quotidien par les adhérents eux-même, avec l'aide d'une animatrice salariée.

Les membres du G.E.M. ont créé un recueil de textes. Des extraits sont lus au cours de la soirée.



Le diaporama de K'D'Click

K'D'Click ! C'est un duo de photographes, Karine Vinet et Daniel Petitclair, qui prennent la photo au sérieux avec une bonne dose d'humour et un léger grain de folie.

L'exposition « [SINGULIER, COMME VOUS !](#) » présente une série de portraits, de scènes de vie afin de mettre en avant des émotions, les sentiments et la beauté de personne en situation de Handicap.

Ces photos ont été prises lors des séjours dans l'association « Les Amis de Raymond » (accueil temporaire à la chapelle St sauveur – 44).

Une exposition pour changer le regard des gens sur la différence.



Au cours de cette soirée les membres de la commission vie sociale ont exposé les objectifs et la méthodologie pour l'année de sensibilisation. Les partenaires et les élus présents se sont montrés motivés pour créer des comités de pilotage dans chaque secteur.

Les animations par secteur :

Les animations citées ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive de tout ce qui a pu être organisé au cours de l'année de sensibilisation. Il s'agit de quelques initiatives dont le conseil de développement a eu connaissance. D'autres animations ont également eu lieu en dehors de ces périodes.

Secteur de Riaillé

Il s'agit du premier secteur mobilisé.

Parmi les animations proposées...

- L'exposition K'D'CLIK, répartie sur plusieurs lieux (bibliothèques, écoles).
- Des écoles ont également proposé des ateliers de sensibilisation au handicap (initiation au braille).
- La Présidente du SIVOM prévoit d'autres animations, en dehors du calendrier proposé.



Secteur d'Ancenis

La première réunion de mobilisation s'est tenue le 14 janvier 2015. Cette rencontre a permis une large participation (une cinquantaine de personnes) et la constitution du comité de pilotage.

Parmi les animations proposées...

- Une soirée festive le 29 avril à Mésanger avec le programme suivant : présentation des associations « Nous Aussi » et « ADAPEI » et un concert avec les Kichante.
- La commune d'Oudon a proposé un après-midi d'animations le samedi 15 mars et a préparé pour cette occasion un visuel qui sera repris pour l'ensemble des sensibilisations.
- Le réseau des bibliothèques a fait un travail remarquable de sensibilisation et de diffusion. Il a organisé ainsi des découvertes du jeu « keski » dont il s'est rendu acquéreur.
- Le cinéma EDEN a diffusé plusieurs films (Marie Heurtin, En équilibre).
- Le collège RG Cadou a accueilli une animation avec Audrey Le Morvan.
- La commune d'Anetz a proposé l'expo peinture de l'IME d'Ancenis à la bibliothèque. Le 10 avril des jeux pour les enfants. Cécile, aveugle, a présenté aux enfants son chien guide.
- Le Club de handball d'Ancenis a organisé un tournoi de handball en sport adapté
- Pour la commune de St- Herblon : l'Ecole du Chêne Vert a accueilli le Foyer Richebourg de Vritz, qui héberge des adultes porteurs de handicaps. Les enfants se sont mis en situation en utilisant un fauteuil roulant. Pour clôturer ces animations, ils ont rencontré les Kichante.
- D'autres animations ont eu lieu a posteriori à Roche Blanche et Pouillé les Coteaux.



Secteur de Ligné

Les Elus des communes de Ligné, Couffé, Mouzeil ont constitué le COPIL le 11 mars 2015. Plusieurs rencontres ont été nécessaires pour la mise en place des animations.



Parmi les animations proposées...

- Le 6 juin à Couffé : après-midi jeux. Plusieurs mises en situation : simulation du vieillissement, parcours en fauteuil roulant, dessiner les yeux bandés, reconnaître des objets au toucher ou encore reconnaître les odeurs.
- Le 12 et 13 juin à Ligné : exposition de peintures et de sculptures, réalisées par les jeunes de l'Institut Médico Educatif d'Ancenis.
- Le 18 juin : concert des Kichante à Couffé.
- Des animations dans les bibliothèques avec la mallette de jeux sur le handicap.
- Le 24 juin : conférence à Mouzeil « Vieillissement et handicaps, quels enjeux ? »
- Les bibliothécaires ont lu aux enfants des ouvrages sur le thème du handicap, pendant les temps d'accueil périscolaire.



Secteur de Varades

Constitution du comité de pilotage le 17 avril à la Rouxière.

Parmi les animations proposées...

- Les bibliothèques des différentes communes ont été très actives dans les animations: Les expos photos de K'D'Clík « Singulier comme vous », David Lair avec l'expo photos « Derrière la porte ».
- Rencontre avec Paul Samanos auteur du livre « fauteuil en état de siège » et Marie Luce Bertaud, auteure de « 3 fois quelque chose ».
- Visite de la peluche Teddy Bear, présentée par les jeunes de l'I.M.E. De Varades.
- Lecture des maux aux mots par le Groupe d'Entraide Mutuelle »
- Un film documentaire de Marie Mandy « Voir sans les Yeux ».
- Les Amis de Raymond ont déjeuné à la Maison de Retraite de Belligné. Ils ont rencontré aussi les enfants des écoles de Belligné et la Rouxière.
- Un diner dans le noir à la salle de Montrelais.
- La participation et les initiatives des écoles ont permis de nombreux échanges.
- Les Amis de Raymond ont aussi participé à une séance avec l'atelier créatif de La Rouxière.



- La fête des Cucurbitacées à La Chapelle St Sauveur a été l'occasion de nombreuses animations (bibliothèque, école, assos).
- Une journée basket a réuni plusieurs foyers de vie avec les Amis de Raymond à Belligné.
- Une initiation au cécifoot a été proposée à Belligné.
- Plusieurs séances d'arts plastiques à la bibliothèque de Varades avec l'IME A. Ricordeau.
- Une journée de sensibilisation des scolaires le jeudi 6 novembre à Varades.



Secteur de Saint-Mars-La-Jaille

La motivation des membres du COPIL a permis de proposer diverses animations.

Parmi les animations proposées...

- Partenariat avec le Cinéma Jeanne d'Arc : projection de deux documentaires, « le fils de la famille » et « la clarté. Une fiction « Gabrielle ».
- Basket avec le conseil municipal de jeunes et les résidents du foyer Richebourg.
- A la bibliothèque de St- Mars, rencontre avec les résidents de la maison des 6 Frênes et découverte de leur exposition d'arts plastiques.
- Lecture par le Groupe d'Entraide Mutuelle à la bibliothèque de Bonnoeuvre.
- Jeu Keski à l'occasion des flâneries de Noël.
- Le voyage de Teddy Bear dans les différentes écoles.



Une année de sensibilisation riche d'échanges, de rencontres. Une très forte mobilisation des partenaires et des acteurs locaux : élus, écoles, bibliothèques, associations....Tout cet élan de solidarité a donné la note pour l'organisation de la soirée du 3 décembre 2015.

La soirée de clôture le 3 décembre 2015 à Saint Mars la Jaille

Les organisateurs des différentes animations, les partenaires engagés à nos côtés et les habitants du Pays d'Ancenis étaient invités à St Mars la Jaille pour partager et échanger suite à cette année de sensibilisation. Cette soirée avait plusieurs objectifs :



- Rassembler tous les acteurs et les publics de cette année de sensibilisation.
- Partager les richesses vécues au cours de ces derniers mois.
- Se serrer les coudes pour continuer à vivre la différence.

Le bilan a fait ressortir une forte mobilisation sur tout le territoire, une diversité des animations proposées et la richesse des échanges:

- Au moins **25 communes** parmi les 29 du Pays d'Ancenis ont participé aux animations de sensibilisation. Un très beau score !
- Les **comités de pilotage** de secteur ont activement coordonné les animations grâce à plus de 50 personnes qui s'y sont engagées, dont beaucoup d'élus, d'élues surtout.
- Le réseau des bibliothèques du Pays d'Ancenis, «Biblio'Fil», a été particulièrement actif et ce ne sont pas moins de **13 bibliothèques** qui ont joué le jeu de la sensibilisation.
- De même, de **nombreux établissements scolaires** (au moins **15**) ont saisi au vol la proposition.
- Tout ceci n'a pu voir le jour que grâce aux nombreuses propositions qui ont garni la «Boîte à outils» alimentée par **32 partenaires** (structures, associations, établissements..).
- La sensibilisation passait aussi par la médiatisation : plus de **50 articles** sont parus dans la presse locale (cf un large aperçu dans l'annexe 4).

Ce même jour, les échanges ont pu se poursuivre grâce à des stands de présentation des partenaires et des acteurs de l'année de sensibilisation ainsi qu'à un buffet partagé très convivial. La soirée a permis d'accueillir la troupe de l'Envol (résidents du centre d'habitat de Fontenay le Comte) pour la présentation de son spectacle « La Clarté ». K'D Click a également présenté un clip vidéo de photographies retraçant l'année ([voir le diaporama](#)).



Le projet vu par les partenaires
Quelques ressentis issus des bilans...

- « *Un engagement de tout le territoire du Pays d'Ancenis dans ce projet. »*

- « *Des liens créés sur le territoire. »*

- « *Un sentiment de ne pas faire les choses de façon éphémère. On sent une volonté d'avancer. »*

- « *Très bonne expérience, à renouveler en prenant le temps de bien préparer et de communiquer. »*

- « *Le fait de rencontrer, de se mettre en situation dédramatise beaucoup. »*

- « *D'un point de vue personnel, j'ai assisté au concert des Kichante à Couffé et j'ai beaucoup apprécié, le public nombreux avait l'air également ravi. »*

- « *Si l'idée de continuer à faire une animation chaque année sur le handicap est validée dans ma bibliothèque, je réutiliserai les contacts de la boîte à outils car de nombreuses actions m'intéressaient »*

- « *Les échanges se sont déroulés dans un climat confiant et chaleureux, ce qui a favorisé, justifié l'expression de chacun et rompu l'isolement de personnes en situation de handicap. »*

- « *Expos, théâtre et séances de cinéma avec débat à renouveler. »*

- « *On n'a pas beaucoup de budget dans le monde du handicap mais on a des idées venant du terrain, à nous tous de les mettre en place. »*

- « *Maintenant, comment perpétuer tout ce dynamisme ? »*

2-5 3e étape : Proposer



« Il ne faut pas que cela s'arrête là ! » avons-nous entendu à plusieurs reprises durant l'année de sensibilisation. Cela ne pouvait que nous conforter dans la résolution qui a toujours été la nôtre : faire un bilan de nos auditions et de notre année de sensibilisation afin de rédiger des propositions pour un « vivre ensemble » de meilleure qualité.

De janvier à mai 2016, la commission « Vie Sociale » a donc pris le temps de relire les deux premières étapes (écouter – sensibiliser) pour construire des synthèses mettant en lumière la situation des personnes en situation de handicap dans notre territoire. Elle a tenté d'en dégager des enseignements que l'on pourra consulter dans le 3^e chapitre « Les enseignement ».

Enfin, après des temps d'élaboration, d'échanges et de mûrissements, elle a sélectionné des axes d'actions et des préconisations concrètes pour non seulement poursuivre le travail entamé mais l'amplifier et le diffuser très largement dans la population de la communauté de communes. On pourra en prendre connaissance dans le chapitre 4 « des préconisations pour un « mieux vivre ensemble ».

Il reste ensuite à faire connaître cette étude et ses propositions. Plusieurs voies sont explorées : information en cercles restreints (COMPA, CIA, conférence des maires), réunion publique d'information, médiatisation par la presse et les voies numériques, activation des réseaux du CDPA et des partenaires, distribution ciblée d'une synthèse « grand public ».

2-6 Un réseau de partenaires



Nous l'avons dit, la commission « Vie Sociale » n'est pas composée d'experts du handicap. Tout au long de notre travail, nous avons donc voulu nous appuyer sur ceux que nous avons appelés

nos « partenaires » : associations engagées sur le terrain du handicap, structures de scolarisation, d'accueil, d'hébergement ou de travail du Pays d'Ancenis, administrations concernées, personnes impliquées, etc... A plusieurs reprises nous les avons donc contactés pour les informer de l'état de nos travaux, pour écouter leurs remarques, pour leur demander leur avis ou leur soutien.

Le 17 septembre 2014, au cours d'une réunion spécifique, nous leur présentons ainsi le Conseil de Développement et notre projet d'une année de sensibilisation en 2015. Nous leur demandons leurs réactions et leurs idées pour enrichir cette proposition. A l'unanimité, ils soutiennent cette initiative et nous encourage à la mener à bien. A partir de ce qu'ils nous apportent, nous commençons à constituer la « Boîte à outils » qui sera très utilisées pour les animations de terrain.

A chaque présentation du projet dans un secteur (cf 2.4 2^e étape : sensibiliser), ils sont invités à nous rejoindre pour nous faire profiter de leur expérience, proposer leur expertise, préciser les possibilités d'animation. Peu à peu, la « Boîte à outils » s'enrichit grâce à leurs apports et à l'arrivée de nouveaux partenaires. Certains d'entre eux sont devenus de réels piliers de notre action et nous tenons une fois encore à les en remercier.

Lors de l'étape du bilan, début 2016, ils sont à nouveau sollicités pour nous dire comment ils ont vécu l'année de sensibilisation et ce que cela a pu leur apporter.

Enfin, en juin 2016, ils sont conviés à une rencontre importante où leur sont présentés les projets de préconisations. C'est parce que les partenaires présents ce jour-là valident ces propositions que nous nous sentons maintenant légitimés à les diffuser.

2-7 Confiance aux acteurs de terrain

Dès le début, les membres de la commission « Vie sociale » étaient conscients que la réussite du projet et sa traduction par des actions concrètes reposerait sur l'implication et les savoir-faire des acteurs de terrain (élus, responsables associatifs, enseignants, bibliothécaires...). Le Conseil de développement n'étant qu'un organe de réflexion et de proposition.

La commission vie sociale a ainsi proposé la mise en œuvre d'une année de sensibilisation mais ce sont les comités de pilotage et les partenaires qui en ont réellement été les acteurs.

Chacun à son niveau et à sa manière peut contribuer à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et favoriser le mieux vivre ensemble : les élus, les associations, les bibliothèques, les CCAS, etc. mais aussi les habitants.

Tout au long du projet, et particulièrement au cours de l'année de sensibilisation, les membres de la commission vie sociale ont senti de la curiosité pour le sujet et un intérêt à trouver des solutions pour mieux comprendre et vivre avec la différence.

Il est important de rappeler que ce sont la volonté et l'implication de l'ensemble des acteurs locaux qui permettront de faire bouger les lignes sur le handicap.



Soirée du 3 décembre 2015, St Mars la Jaille

Chapitre 3 – Les enseignements

3-1 Les atouts du Pays d’Ancenis



Les échanges avec les différentes associations, administrations et autres acteurs du monde du handicap ont permis d’identifier un certain nombre d’atouts dont bénéficie déjà le Pays d’Ancenis.

De nombreux professionnels et bénévoles actifs dans le champ du handicap	<p>Que ce soit les professionnels du social et du médico-social, les structures d’accueil, les structures spécialisées, les bénévoles, les familles d’accueil spécialisées ou les associations (ASSIEL, Les Amis de Raymond, ADAPEI, ADAIJED...), de nombreux acteurs sont présents et très actifs sur le Pays d’Ancenis.</p> <p>Cette diversité de structures offre aussi une réponse à la diversité du handicap.</p> <p>(voir aussi « <i>Chapitre 1 - 1.6 Quelques données...</i> » et « <i>Annexe 2 – Nos partenaires se présentent</i> »)</p>
Une représentation de l’autorité compétente en matière de handicap sur le territoire	<p>Une délégation du Conseil départemental est présente sur le territoire avec une unité du pôle PA-PH (Personnes âgées – Personnes handicapées).</p> <p>Les personnes en situation de handicaps et leurs familles bénéficient ainsi d’un interlocuteur compétent et d’un lieu d’information et d’instruction des dossiers de proximité.</p>
Des initiatives pertinentes et percutantes déjà en place	<p>Plusieurs animations et actions de sensibilisation ponctuelles ou récurrentes existent déjà sur le territoire : « Pleins jeux, j’y vais » organisé par la Mairie d’Ancenis, spectacle des « Kichante » de l’IME de Varades, spectacles de théâtre des foyers, sorties de l’ADAIJED, semaine de la santé mentale, événement à l’occasion de la journée internationale des aidants, etc.</p> <p>(Voir aussi « <i>Annexe 3 – La boîte à outils</i> »)</p>

3-2 Les limites rencontrées



Malgré ces points forts, les personnes en situation de handicap et les acteurs œuvrant dans ce domaine rencontrent de nombreuses difficultés, notamment sur les questions suivantes :

<p>Un accès difficile à l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les personnes handicapées et pour leurs proches, il est souvent difficile de trouver des informations (souvent dispersées et peu lisibles) et d'identifier les structures et dispositifs adaptés à leur situation.
<p>Des démarches et procédures administratives complexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La complexité des dossiers et la lourdeur des procédures pour accéder à certaines aides, établissements ou services constituent souvent un véritable « parcours du combattant » pour les familles. - Les délais d'admission en établissement sont souvent longs, ce qui pose particulièrement problème pour les personnes en limites d'âge comme les jeunes, qui après 20 ans ne sont plus admissibles en IME et doivent trouver une place dans des établissements pour adultes.
<p>Un manque de places d'hébergement et certains besoins non couverts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de places d'hébergement sur le Pays d'Ancenis n'est pas suffisant par rapport à la demande. - Il serait par ailleurs nécessaire d'affiner l'offre et de renforcer l'accompagnement pour certaines situations qui ne sont pas prises en charge de façon satisfaisante à l'heure actuelle : vieillissement des personnes handicapées, passage de l'ESAT à la maison de retraite quand la personne n'est pas admissible à l'EPHAD, question des jeunes après 20 ans. Le territoire ne dispose pas non plus d'un lieu d'accueil pour le polyhandicap ni d'une structure handisport et/ou de sport adapté.
<p>Une difficulté d'accès à de nombreux lieux et services pour les personnes handicapées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - De trop nombreux lieux restent encore inaccessibles pour les personnes en situation de handicap soit pour des questions d'aménagement des voiries ou des équipements soit pour des questions de mobilité. - La faible densité médicale sur le Pays d'Ancenis (notamment dans le Nord du territoire) et l'éloignement des patients des services de soin constitue une difficulté importante pour des personnes dont les déplacements sont souvent déjà compliqués. - Les agents d'accueil des différents services publics (mairie, centres médicaux, administrations, etc.) manquent souvent de formation et

	<p>d'outils pour accueillir et orienter des personnes en situation de handicap (savoir comment s'adresser et communiquer avec les personnes, disposer de contacts ou de documents pour les renseigner ou les rediriger vers des structures qui pourront le faire).</p>
<p>Un manque de coordination des actions menées sur le territoire et d'échanges entre acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de coordination voire « concurrence » entre les actions menées et les champs couverts par les différentes structures - Manque de rencontres et d'échanges entre professionnels et acteurs du champ des handicaps - Une compétence qui relève du Département et de l'Etat mais une politique encore peu structurée et coordonnée à l'échelle du Pays d'Ancenis <p>Ce manque de coordination conduit à une perte d'efficacité dans l'action et à un manque de lisibilité de ce que font les uns et les autres.</p>
<p>Une méconnaissance du sujet pour les personnes non concernées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les personnes qui n'y ont pas été confrontées, les problématiques liées aux handicaps restent souvent méconnues (différents types de handicaps, différence entre handicap et dépendance, difficultés rencontrées par les personnes concernées, etc.) - Au cours de l'année de sensibilisation, il est ressorti une difficulté à toucher un public adulte non concerné ou qui n'est pas déjà sensibilisé. - Certains élus sont également assez « frileux » par rapport à ces questions souvent associées pour eux à des coûts et contraintes (remise aux normes, respect de règles dans les nouveaux aménagements...) et rarement abordées sous l'angle du mieux vivre ensemble.
<p>Une connaissance insuffisante des personnes en situation de handicap et de leurs besoins sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une difficulté à repérer des personnes ou situations qui nécessiteraient un accompagnement médico-social et un accès difficile à la personne handicapée isolée. - Une connaissance insuffisante des besoins des personnes handicapées. - Un manque de données pour dresser un état des lieux sur le territoire (nombre de personnes concernées, types de handicaps, etc.).

3-3 Les opportunités et les risques



Pour la suite, il nous a semblé que plusieurs opportunités seraient à saisir pour renforcer les initiatives déjà en place et pallier les faiblesses identifiées ci-dessus.

Des interrogations existent par ailleurs sur l'avenir, la poursuite de la dynamique initiée avec ce projet, les moyens et l'engagement politique qui seront pris pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none">- Une mise en réseau qui a été initiée avec le projet porté par le Conseil de développement et des partenaires motivés par poursuivre la démarche- L'existence de relais pour communiquer / mobiliser sur le sujet (presse locale, bibliothèques, écoles...)- Une prise de compétence santé à la COMPA avec la définition d'une stratégie qui pourrait comporter un volet sur le handicap- Une meilleure implication possible des CCAS sur cette thématique (intérêt d'un maillage à l'échelle communale pour accueillir et ré-orienter les personnes handicapées) et/ou plus de liens avec les acteurs qui travaillent dans le champ du handicap- Des emplois sur le territoire- Faire le lien entre la problématique « personnes âgées » et celle « personnes handicapées »- Implication du Pôle animation et solidarités de la COMPA : enjeu d'ouvrir au maximum les événements organisés aux personnes handicapées et d'inclure des animations spécifiques (via notamment le réseau des bibliothèques, le festival « ce soir je sors mes parents », l'EcoRaid ou encore Le Raid Loire en Famille).	<ul style="list-style-type: none">- Un manque de portage à l'échelle du Pays d'Ancenis et une retombée de la dynamique initiée. Il est en effet nécessaire de faire vivre l'action collective lancée.- Un risque de désengagement des pouvoirs publics et de réduction des moyens (notamment du Conseil départemental et de l'ARS).

4-1 Les principes directeurs

Forts de tout ce qui a précédé, les membres de la commission « Vie Sociale » ont voulu tracer des pistes pour l'avenir. Ils ont vu pendant ces trois années que des évolutions étaient non seulement souhaitables mais possibles. Ils ont constaté que de nombreuses personnes pouvaient rejoindre celles qui œuvrent déjà sur le territoire pour permettre à chacun de trouver sa place. Ils ont désiré que l'élan engendré par leur étude trouve des prolongements concrets. C'est le véritable sens de ce qui suit : des préconisations dont chacun, à sa place, pourra se saisir pour améliorer la vie en commun et notamment celle des personnes en situation de handicap.

Quelques grands principes guident ces préconisations :

- Ce sont des **propositions**. Le Conseil de Développement est un organisme qui n'a ni les statuts ni les moyens pour faire appliquer des décisions contraignantes. Son rôle est de consulter, d'écouter, de réfléchir, de débattre et d'émettre des avis. Il espère fermement, bien sûr, que de nombreuses préconisations pourront se concrétiser car elles lui paraissent essentielles. Chacun est donc invité à en prendre connaissance et à s'en saisir pour, selon ses compétences et ses possibilités, les mettre en œuvre.

- Elles concernent **l'ensemble de la population**. Trop souvent, le domaine du handicap est vu comme un monde à part. Pourtant, chacun de nous peut y être confronté du jour au lendemain parce qu'il est victime d'un accident, parce qu'il vieillit et perd son autonomie, parce qu'il accueille un nouveau-né « différent », parce qu'un nouveau collègue de travail est porteur d'un handicap. De même, les aménagements nécessaires profitent à tous : quelle personne avec une poussette ou bien avec des béquilles ne s'est pas félicitée par exemple d'un accès facilité par une pente douce, par des trottoirs assez larges ?

-- Elles nécessitent **une co-construction**. Pas question de « faire à la place de... » ! La bonne volonté ne suffit pas à produire des résultats adaptés, notamment dans ce domaine complexe du handicap. Nous avons pu

vérifier au cours de cette étude l'énergie, la disponibilité et la compétence dont font preuve les acteurs déjà impliqués dans les associations ou les structures d'aide aux personnes en situation de handicap. Il s'agit donc de s'appuyer sur ces personnes pour bâtir avec elles ce qui leur convient le mieux.

- Elles s'inscrivent **dans la durée**. Les temps forts sont utiles, certes, car ils permettent souvent des prises de conscience et ils impulsent des élans généreux. En ce sens l'année de sensibilisation au handicap a été importante pour le pays d'Ancenis. Mais ce dont ont besoin les personnes en situation de handicap c'est d'une attention soutenue dans le temps, d'aménagements réguliers qui facilitent la vie, d'accompagnement au long terme. Il est nécessaire de planifier l'application de ces préconisations et de viser leur pérennité.

- Elles nécessitent **un engagement fort et une volonté ferme**. Nous avons entendu le véritable parcours du combattant auquel sont confrontées les personnes en situation de handicap ou leurs familles, le découragement qui les saisit parfois devant tant de complexité, de lenteur, de méconnaissance de leur situation réelle. Il n'est pas question de leur faire une fois encore de vaines promesses, il leur faut des signes concrets d'évolution de notre société, à l'échelon le plus proche : voisinage, secteur associatif, commune, Pays d'Ancenis. Bien sûr, il y aura toujours d'excellentes raisons de ne pas se relever les manches (coût, difficulté, lassitude...) mais n'oublions pas que ce qui est en jeu ici n'est rien moins que la dignité de nos concitoyens, en particulier des plus fragiles. Cela vaut vraiment le coup de s'y impliquer.



4.2 Les destinataires

Comme indiqué précédemment, ces préconisations s'adressent à l'ensemble de la population.

Certaines visent particulièrement des catégories d'acteurs qui peuvent intervenir au travers de leurs compétences, savoir-faire ou outils à disposition :

- Les élus du territoire
- Les acteurs institutionnels : le Conseil départemental (et plus précisément le Pôle PA/PH), les services de la COMPA
- Les associations, sportives et culturelles notamment
- Les professionnels du handicap ou de la santé
- Les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement
- Les établissements accueillant du public
- Etc.

D'autres préconisations sont plus généralistes et concernent l'ensemble des citoyens.

On consultera ainsi avec profit la page 61 « Qui peut intervenir sur quoi ? » qui regroupe les préconisations par acteur potentiel.

Au-delà du présent rapport, relativement complet et détaillé, il est prévu de réaliser un diaporama plus « grand public » pour restituer les idées fortes du projet de façon plus synthétique.



4.3 6 axes d'actions

Six grandes priorités se sont dessinés autour desquelles proposer des actions concrètes :



Ces six grands axes d'action sont détaillés dans les pages suivantes.

4.4 Des propositions de déclinaisons concrètes



- Identifier clairement une **tête de réseau**
dont la mission serait de favoriser la rencontre, l'échange et la mise en place d'actions coordonnées entre les différents acteurs du handicap.
Le Pôle PA/PH pourrait être à même de jouer ce rôle.
- Organiser au moins une **rencontre annuelle des associations et structures** du Pays d'Ancenis
pour s'informer des actions menées par les uns et les autres, partager des réussites ou difficultés, favoriser les synergies voire définir des actions communes.



2 – Développer l'information

- Etablir un **répertoire des structures, organismes et associations** œuvrant dans le champ du handicap sur le territoire du Pays d'Ancenis
pour permettre aux personnes en situation de handicap et à leurs proches de mieux se repérer dans la multitude des dispositifs et structures existants. Ce répertoire pourrait être mis à disposition dans les mairies et sur les sites internet de différentes structures (Conseil départemental, COMPA, communes...).
- **Sensibiliser et mobiliser les CCAS** (Centres Communaux d'Action Sociale) sur cette thématique afin qu'ils soient des relais de proximité efficaces pour faire circuler l'information auprès des personnes concernées.
Il pourrait s'agir là d'une réunion commune aux CCAS pour leur apporter des informations de base et quelques outils leur permettant de ré-orienter les personnes en situation de handicap vers des structures / dispositifs qui seront en mesure de leur fournir plus d'informations et les aider dans leurs démarches. Le répertoire des structures peut être un bon outil à mettre à leur disposition.
- Assurer une **meilleure visibilité des lieux d'information** sur le handicap (Pôle PA/PH, CLIC, centres médico-sociaux).
Communication via les bulletins municipaux par exemple.
- Créer un **onglet « Handicap »** sur chaque **site Internet communal** pour accéder rapidement à des informations pertinentes (*répertoire des structures, lien vers la MDPH, contacts sur la commune, etc.*).
- Imaginer un **portail Internet « Handicaps en Pays d'Ancenis : Parlons-en ! »** pour informer et mettre en lien avec les acteurs du champ du handicap.



3 – Sensibiliser la population pour changer les regards et faire évoluer les mentalités

Proposer un événement annuel

- Instituer une **journée annuelle de manifestations sur le handicap** au niveau du Pays d'Ancenis chaque 3 décembre (journée internationale des personnes handicapées)

Mettre à disposition des outils de sensibilisation

- Actualiser et diffuser la « **boîte à outils** » constituée en 2015 pour la sensibilisation aux handicaps
- Constituer et diffuser à l'ensemble de la population, sous forme papier et/ou numérique, un « **Guide du bien vivre ensemble** » sur le modèle de celui conçu à Angers.
- Demander au réseau « Biblio'fil » de favoriser la présence de **documents de sensibilisation** (livres et DVD) dans l'ensemble des **bibliothèques** du territoire.

Utiliser les leviers de la culture et du sport

- Accueillir régulièrement des **compétitions handisports** ou de **sport adapté** et les médiatiser
- Veiller à programmer des **films** abordant le handicap
- Proposer lors des **manifestations festives** (kermesses, festivals, rencontres sportives...) et à l'occasion du forum des associations la présence d'un lieu de sensibilisation aux handicaps avec des supports ludiques.
- Inclure systématiquement dans les saisons culturelles au moins un **spectacle** interprété par des artistes en situation de handicap ou bien traitant du handicap.
- Valoriser les **productions artistiques locales** issues de personnes en situation de handicap (expos, vidéos, spectacles...)

Renforcer les actions auprès des scolaires...

- Eduquer les **scolaires** à la différence et au handicap grâce à des actions de sensibilisation réfléchies et portées par la COMPA (sur le modèle des actions de sensibilisation aux déplacements doux)
- Utiliser les **T.A.P** (Temps d'Activités Périscolaires) pour mener des actions de sensibilisation

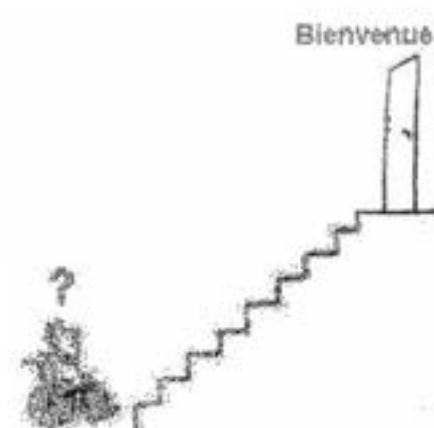
...Mais aussi des élus

- Faire vivre aux **élus** des **misés en situation** concrètes pour les aider à mieux percevoir les difficultés liées aux handicaps.



4 – Favoriser l'accès de tous à la vie sociale

- **Associer les personnes en situation de handicap** et leurs associations dans la définition des actions en matière de logement, transport, santé, culture et loisirs.
- **Entendre et soutenir les familles et les aidants** pour éviter toute forme de retrait de la vie sociale.
- S'assurer régulièrement de la **véritable accessibilité des lieux publics** et, avec l'aide de la CIA (Commission Intercommunale d'Accessibilité), de la réalisation effective des aménagements annoncés dans les « Ad'Ap » (Agenda d'Accessibilité Programmée).
- Mettre en œuvre un véritable **accès aux moyens d'information pour tous** en travaillant particulièrement sur les sites Internet des collectivités. Y veiller en particulier lors des échéances électorales.
- **Inciter la commission économique de la COMPA à travailler avec le GIRPEH** (Groupement Interprofessionnel Régional de Promotion de l'Emploi et du Handicap) pour promouvoir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Veiller dans la réflexion sur les **politiques de santé et de gérontologie** à prendre prioritairement en compte les personnes en situation de handicap.
- Promouvoir l'**accès à la culture et aux loisirs pour tous**. Réfléchir à un accueil dans le « milieu ordinaire » et à certaines actions ciblées : « Cinéma différence », sections de sport adapté ou handisport sur le Pays d'Ancenis.



Exemples d'actions à poursuivre ou développer...

- *Visite de la ville avec des personnes en situation de handicap pour identifier les obstacles*
- *Prise en compte de leurs besoins dans la réalisation de nouveaux équipements (ex: dispositifs d'audiodescription pour le nouveau cinéma...)*
- *Accessibilité des sites internet, contenu facilement lisibles et compréhensible par tous...*

5 – Former les personnes et favoriser l'orientation des personnes en situation de handicap

- **Accompagner les acteurs du monde associatif** (sport, culture, activités créatives, loisirs, aînés...) dans l'accueil des personnes en situation de handicap.

En formant les animateurs et encadrants ou en favorisant les liens avec les associations et structures spécialisées.

- Doter les **personnels d'accueil des collectivités** et des services publics en général de **compétences** permettant d'assurer une bonne communication avec les personnes en situation de handicap.

Par exemple, en organisant une réunion d'information à destination du personnel d'accueil en mairie et autres espaces publics (hôpital, Pôle Emploi, CAF, etc.).



6 – Assurer un portage fort au niveau politique

- **Inviter les élus** au temps fort annuel des acteurs locaux du Handicap.
- Nommer un « **Référent Handicaps** » dans chaque collectivité (commune, SIVOM, COMPA) pour s'assurer de la cohérence des décisions prises dans tous les domaines avec les objectifs de la loi 2005.
- Attribuer certaines tâches ou travaux communaux à des **ESAT** ou **EA**
- Porter auprès de la MDPH, du Conseil départemental et de l'ARS les **besoins du territoire**.
- Inclure des personnes en situation de handicap dans les **listes de candidats** aux différentes élections.
- Veiller à un **taux conséquent d'emploi** de personnes en situation de handicap dans les collectivités et à **adapter les appels d'offres**.
- Demander aux élus départementaux, régionaux et nationaux issus du Pays d'Ancenis d'assurer la promotion des revendications formulées par les acteurs du champ du handicap pour **faire évoluer positivement le cadre législatif et réglementaire**.



4.5 Et maintenant ?...

Le projet, tel que porté par la commission « Vie Sociale », touche à sa fin. Après avoir pris le temps de l'écoute, de la sensibilisation et des propositions, la commission souhaite maintenant que vivent ces préconisations grâce à l'implication de tous. Les membres resteront attentifs aux suites données à ce travail et proposent de faire un point d'étape à un ou deux ans pour suivre et évaluer les avancées qui seront réalisées.

Il convient tout d'abord de bien faire circuler l'information et nous allons nous y employer dans les semaines qui suivent la parution de ce document. Un support de communication plus synthétique et allégé voit le jour en même temps que ce dossier pour faciliter la prise de connaissance de l'essentiel de notre message. Il a vocation à être largement diffusé dans la population du Pays d'Ancenis, sous forme papier ou numérique.

Si nous appelons chacun à prendre ses responsabilités pour mettre en œuvre le maximum des préconisations, nous comptons plus particulièrement sur quelques acteurs essentiels de notre territoire :

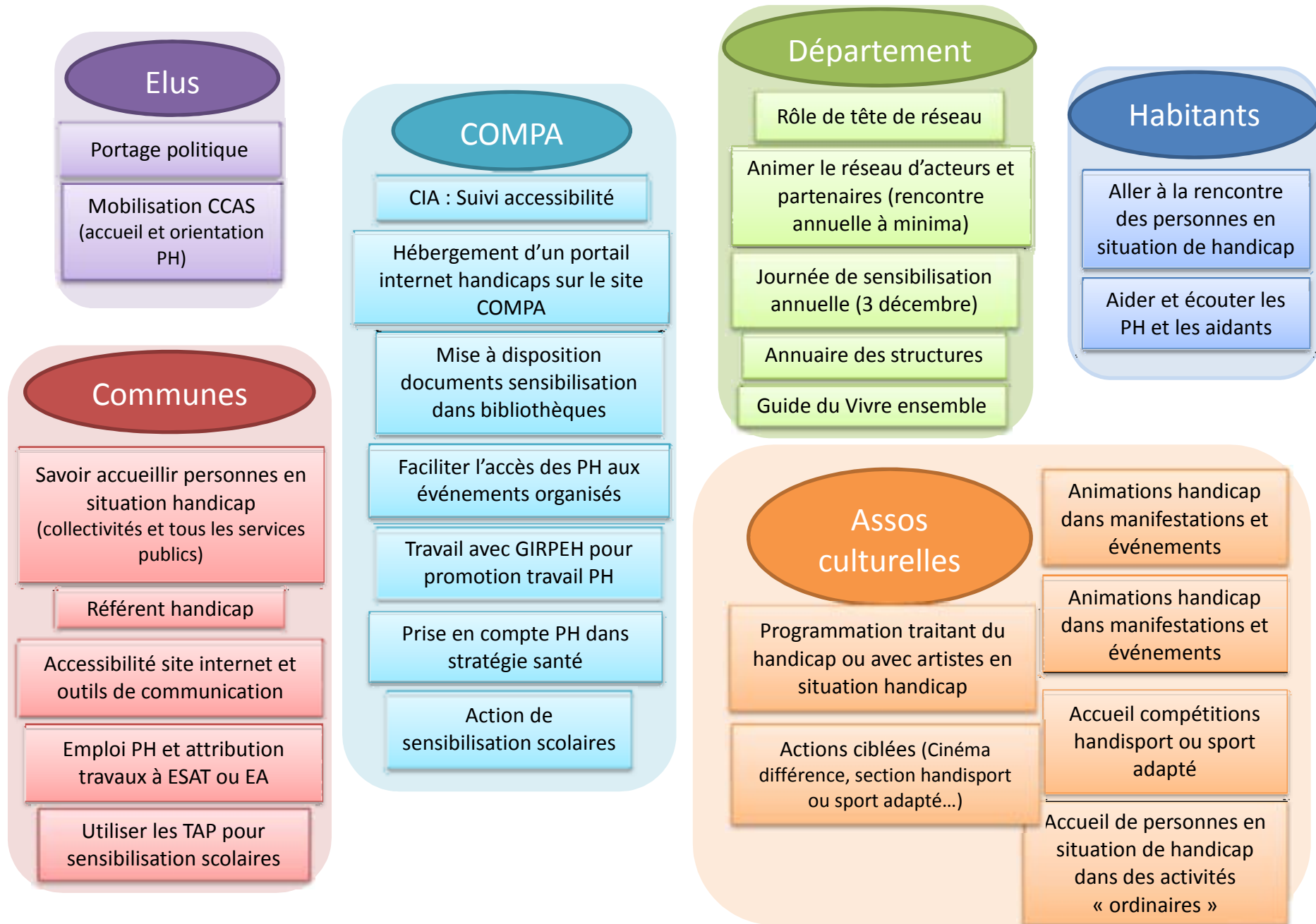
- **Le pôle PA/PH (personnes âgées/personnes handicapées) du Pays d'Ancenis**, antenne du Conseil Départemental. Très présent durant nos travaux, il a initié récemment une démarche d'animation du réseau « handicap » qui nous paraît fort intéressante et peut répondre à notre souhait de l'identification d'une « tête de réseau ». Il a une légitimité naturelle puisque le Handicap est une compétence départementale et une présence territoriale déjà acquise.

- **La commission « Animations et Solidarités » de la COMPA** (Communauté de communes du Pays d'Ancenis) nous semble pouvoir assurer une part non négligeable de l'aspect « sensibilisation ». Le réseau « Biblio'fil » des bibliothèques et le service des sports ont déjà montré combien ils pouvaient être présents dans ce domaine. La mise en place d'une offre structurée à destination du public scolaire est certainement envisageable.

- **La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)**, organe de la COMPA. Réunissant en son sein des élus communautaires, des associations d'usagers et des représentants des personnes en situation de handicap, cette commission a pour mission de veiller aux aménagements de mise en accessibilité du territoire (bâtiment, espaces publics, voirie, transport) et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles. Son travail est méconnu, il demande à être amplifié et mieux médiatisé.

- **Les conseils municipaux.** Plusieurs de leurs prérogatives rencontrent les évolutions souhaitables citées dans notre étude. Ils sont au plus près de la vie de leurs concitoyens et sont sans doute les plus à même d'agir sur les aspects concrets du quotidien.

Qui peut intervenir sur quoi ?



CONCLUSION

Vers une société inclusive...

Depuis quelques années, les politiques en faveur du handicap évoquent la « société inclusive » et certains de nos partenaires ont très justement souhaité que nous soutenions cette idée. Elle rejoint tout à fait ce que nous avons observé et vécu au cours de notre étude. Mais de quoi parle-t-on au juste ?

Très schématiquement, dans une société inclusive, la personne, en particulier lorsqu'elle est plus fragile, est accueillie telle qu'elle est et c'est la société qui s'adapte. Auparavant, on parlait souvent de pratiques d'intégration et on demandait alors aux personnes de faire l'effort de s'adapter au groupe. Au-delà des mots, c'est donc un changement radical qui est visé.

Une société inclusive agit de façon à permettre à chacun de réussir sa vie, de développer ses potentiels, en allant au-devant de ses besoins, en s'adaptant pour offrir une diversité de solutions aux éventuelles difficultés rencontrées. Evidemment, cela nécessite une forte mobilisation et une implication de tous, en particuliers des grands services publics (éducation, santé, sécurité, justice, culture...), des milieux professionnels et de ceux qui font les lois ou administrent les territoires.

Dans le domaine du handicap, la loi 2005 a déjà pris ce virage essentiel. Bien que le terme « inclusif » ne soit pas employé, les actions préconisées vont bien dans le sens d'un accueil facilité pour tous à l'école, au travail, dans les divers lieux publics. La dénomination de cette loi « *pour l'égalité des droits et des chances...* » est d'ailleurs suffisamment éloquente.

Dix ans plus tard, nous avons constaté sur notre territoire du Pays d'Ancenis des évolutions positives mais aussi des situations encore problématiques. Alors, la « société inclusive » est-elle une

utopie ? Non, les multiples rencontres enthousiasmantes avec des enfants, des femmes et des hommes qui font bouger les lignes nous montrent qu'un vrai changement est en train de se réaliser et qu'il mérite d'être amplifié pour que chacun d'entre nous trouve vraiment sa place.

Avec l'anthropologue Charles Gardou³, spécialiste du handicap et grand promoteur de cette notion, nous osons penser que « ... nous avons tous en commun une même vulnérabilité. Toute vie est irrémédiablement chétive, imparfaite et condamnée à une issue identique. La vulnérabilité peut, à chaque instant, exploser en nous. Les personnes en situation de handicap ne relèvent donc pas d'un type humain à part. Comme tous les êtres humains disséminés sur la planète, elles sont des variations sur le thème du fragile et du singulier. L'idée de société inclusive implique une intelligence collective de la vulnérabilité, conçue comme un défi humain et social à relever solidairement. Il n'y a ni vie minuscule, ni vie majuscule. »

“Un défi humain et social”... Après ces trois années de rencontres, de dialogues, de découvertes, de réflexions et d'animations, nous sommes convaincus, nous les membres de la commission « Vie Sociale » du Conseil de Développement, que ce formidable défi peut être - doit être - relevé. Les compétences et les énergies sont présentes, les axes d'actions proposés, à chacun de nous, maintenant, de faire sa part !

³ Charles Gardou est professeur à l'Université Lumière Lyon 2 et chargé d'enseignement à l'Institut de Sciences Politiques à Paris, il consacre ses travaux anthropologiques à la diversité humaine, à la vulnérabilité et à leurs multiples expressions. Il est l'auteur d'une vingtaine de livres, dont « La société inclusive, parlons-en ! » (Eres – 2012)

Annexe 1 : Liste des sigles et acronymes

ARS : Agence Régionale de Santé

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDPA : Conseil de Développement du Pays d'Ancenis

CIA : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

COMPA : Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

EA : Entreprise Adaptée

ESAT : Etablissement et service d'Aide par le Travail

GIRPEH : Groupement Interprofessionnel Régional de Promotion de l'Emploi et du Handicap

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

SAHA : Service d'Accompagnement et d'Hébergement pour Adultes

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

ULIS : Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire

Annexe 2 : Nos partenaires se présentent

Association de parents des IME Val de Sèvre et Varades (AFIVEVA)

- L'AFIVEVA est une association de parents qui aspire à faciliter l'évolution des enfants au sein de l'IME et se faire le relais auprès des parents d'informations afin d'améliorer leur quotidien (activités, loisirs, sports, déplacement, internat...).
- **Public concerné** : Les jeunes usagers des IME de Vertou et Varades et leurs parents
- **Aire d'intervention** : Pays de la Loire (IME de Vertou et de Varades)
- **Coordonnées et contact** :
Président de l'association : Jean-François BELLOCQ, mail : afiveva.vertou@gmail.com
Valérie SEVENET, mail : valsev@hotmail.fr
- **Pour en savoir plus** : <http://afiveva.jimdo.com/>

Association des Paralysés de France (APF) – territoire de Loire Atlantique

- L'APF a pour mission de répondre aux attentes et besoins des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur le principe d'accès à tout pour tous et la lutte contre les discriminations.
- **Public concerné** : Personne en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et leurs familles.
- **Aire d'intervention** : Département
- **Coordonnées et contact** :
Référént sur le secteur d'Ancenis : Jean-Pierre BLAIN
APF Territoire 44
31 Bd Albert Einstein - BP 92306 - 44323 NANTES CEDEX 3
Tel : 02 51 80 68 00 ; Mail : dd.44@apf.asso.fr
- **Pour en savoir plus** : <http://dd44.blogs.apf.asso.fr>



Association Soins et Soutiens Intercantonale Erdre et Loire (ASSIEL)

- La mission d'ASSIEL est d'apporter aux personnes âgées et/ou aux personnes malades, toute l'aide nécessaire pour leur permettre de rester vivre à domicile (Assurer des soins infirmiers et d'hygiène ; coordonner les intervenants à domicile ; favoriser les liens sociaux ; soutenir les aidants ; porter des repas à domicile)
- ASSIEL propose en outre des activités de lien social afin de maintenir et/ou restaurer celui-ci et soutenir l'aidant principal et les proches.



- ASSIEL dispose également d'une équipe spécialisée Alzheimer s'adressant à toute personne ayant une maladie d'Alzheimer ou apparentée. Ces interventions visent à améliorer l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne par des soins de réhabilitation, rompre la solitude de l'aidant, conseiller et réaménager l'environnement, accompagner vers un projet de vie à plus long terme.
- **Public concerné** : Les personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes ; ou les adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteints de pathologies chroniques. Par ailleurs, toute personne adulte qui en fait la demande peut bénéficier du portage de repas. Tous les bénéficiaires de l'un des services d'Assiel et/ou l'aidant principal du bénéficiaire peuvent bénéficier du service de lien social – soutien aux aidants.
- **Aire d'intervention** : ASSIEL intervient sur le Pays d'Ancenis. L'ESA intervient sur le territoire Nord-Est 44 (Ancenis, Châteaubriant, Derval, Ligné, Moisdon la Rivière, Nort sur Erdre, Riaillé, Rougé, St Julien de Vouvantes, St Mars la Jaille, Varades).
- **Coordonnées et contact** :
Président : Christian FOUQUERAY
Directrice : Armelle MOISON

Siège

330, Bd du Docteur Moutel – 44150 ANCENIS

02.40.96.27.88

assiel@orange.fr

Antenne

7, rue de la Vallée – 44540 BONNOEUVRE

02.40.97.42.81

- **Pour en savoir plus** : www.assiel.fr

Association Au-delà du regard



➤ **Domaine d'activité et principales missions**

- Voyages pour personnes malvoyantes et non-voyantes en mixité avec des personnes « voyantes » dans l'objectif de vivre ensemble une aventure humaine en s'éloignant des repères habituels : nous proposons une randonnée dans le désert sous forme de caravane itinérante, en privilégiant la vie de groupe et les échanges interculturels.
- Projection de films réalisés dans le désert et échanges pour favoriser le changement de regard sur le handicap

- **Public concerné** : Jeunes et adultes en situation de handicap visuel

- **Aire géographique d'intervention** : Intervention régionale et nationale

➤ **Contact et coordonnées** :

Présidente : Marie-Hélène LE FLOC'H


13 rue Notre-Dame 44850 Le Cellier

Tel : 02 40 25 47 95

audela.du.regard@orange.fr

- **Pour en savoir plus** : www.audeladuregard.fr

Association des Sourds du Pays d'Ancenis (ASPA)

- L'association permet aux sourds, malentendants et entendants de se retrouver, d'échanger et de faire des activités ensemble. Nous nous retrouvons tous les mois pour échanger, découvrir la culture sourde.
- **Public concerné** : Personnes sourdes, malentendantes et entendants intéressés par la langue des signes ou ayant un membre de sa famille sourd ou malentendant.
- **Aire d'intervention** : Pays d'Ancenis (Ancenis et ses environs : Oudon, Anetz, St Herblon ...)
- **Coordonnées et contact** :
Présidente(sourde) : Delphine AUVROUIN 360 rue de Bretagne 44150 Anetz
Secrétaire (entendante) : Audrey JOUBARD, 06 - 71 - 28 - 39 – 60
Mail de l'association : asso.aspa.44@gmail.com
- **Pour en savoir plus** :  [Page facebook ASPA](#)



Association Valentin Haüy

- Acteur historique de l'aide aux personnes déficientes visuelles, l'association Valentin Haüy, déploie depuis plus de 125 ans un grand nombre de services et d'actions à travers toute la France.
Elle intervient dans l'aide à la vie quotidienne des personnes déficientes visuelles.
- **Public concerné** : Personnes déficientes visuelles
- **Aire d'intervention** : Toute la France
- **Coordonnées et contacts** : Sur le Pays d'Ancenis :
Moïse BENOIT – benoit.moise@wanadoo.fr
Christian GROSBOIS - sylvie.grosbois@wanadoo.fr
- **Pour en savoir plus** : www.avh.asso.fr

Comité Départemental du Sport Adapté Loire Atlantique



- Le CDSA 44 est un organe déconcentré de la Fédération Française du Sport Adapté. Sa mission principale est de permettre un accès aux activités physiques et/ou sportives pour les personnes en situation de handicap mental ou atteintes de maladies psychiques. Nos autres missions :
 - Soutien aux actions des clubs affiliés
 - Développement du Sport Adapté sur le département de la Loire Atlantique
 - Organisation de compétitions
 - Journées d'initiation et de découvertes sportives
 - Formation au Sport Adapté
 - Animation sportive en établissements spécialisés
 - Adapter les activités physiques et sportives aux capacités de chacun
 - Aide à l'accueil du public en situation de handicap mental et psychique au sein des clubs dits valides.
- **Public concerné** : les personnes en situation de handicap mental ou atteintes de maladies psychiques
- **Aire d'intervention** : Tout le département de la Loire Atlantique
- **Coordonnées et contact** : Comité Départemental du Sport Adapté de Loire Atlantique
Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland, 44000 NANTES
Tel : 02.40.92.34.60 ou 06.51.05.26.28 ; Mail : sportadapte.44@gmail.com
- **Pour en savoir plus** :

Site internet : <http://sportadapte44.org>



[Page Facebook](#)



[Twitter](#)

ESAT du Pays d'ANCENIS



- **Etablissement de Service et d'Aide par le Travail** accueillant 139 personnes en situation de handicap (intellectuel avec ou sans troubles associés)

Le support professionnel se répartit sur différentes activités : Nettoyage industriel, Espaces verts, peinture bâtiment, restauration et sous-traitance.
- **Public concerné** : Personnes avec une reconnaissance de travailleur handicapé avec une orientation ESAT par la MDPH.
- **Aire d'intervention** : Pays d'Ancenis
- **Coordonnées et contact** :
ESAT du Pays d'Ancenis - 440 rue Lavoisier B.P. 40113 44150 ANCENIS Cedex 3
Julie THEVENIN (Chef de service) - Tel : 02 40 96 00 11
- **Pour en savoir plus** : www.adapei44.fr (page « ESAT du Pays d'ANCENIS »)

Foyer Richebourg

- **FOYER DE VIE** dont la mission est d'accompagner les projets de vie des personnes en favorisant l'épanouissement, l'autonomie, la socialisation.
- **Public concerné** : Adultes à partir de 20 ans présentant une déficience intellectuelle.
- **Aire d'intervention** : Pays d'Ancenis, 44 et 49
- **Coordonnées et contact** :
Foyer Richebourg - 73, rue de l'Espérance 44540 VRITZ
Tel : 02 41 92 62 85 ; Mail : foyerrichebourg@orange.fr
Marie-Noëlle FRÖLIGER (Responsable de l'établissement)

GEM Le Pacifique

- Un Gem est un **espace d'accueil et d'amitié** où des personnes en souffrance psychique et/ou isolées viennent pour se retrouver, s'entraider, organiser des activités à l'intérieur ou à l'extérieur du GEM. Il a pour objectifs de restaurer les liens sociaux et de redonner confiance en soi.
C'est un espace pensé et organisé au quotidien par les adhérents eux-mêmes, avec l'aide d'animatrices salariées.
- **Public concerné** : Les personnes susceptibles de fréquenter un GEM sont des adultes que des troubles de santé mettent en situation de fragilité ; l'entraide mutuelle entre personnes ayant vécu ou vivant une expérience de santé similaire est visée.
- **Aire d'intervention** : Pays d'Ancenis, Nort sur Erdre et les communes alentours, Maine et Loire (Sud Ancenis)
- **Coordonnées et contact** :
GEM Le Pacifique , 34 place Lena, 44150 ANCENIS
Tel : 09.51.47.20. 97 ; Mail : gempacifique@mailoo.org
Soizic ARROUET (Coordinatrice) - 07.83.02.45.31
- **Pour en savoir plus** : gemlepacifique.wordpress.com



Grandir d'un Monde à l'Autre

- L'association Grandir d'un Monde à l'Autre souhaite contribuer à **changer le regard porté sur les personnes différentes** et particulièrement celles en situation de handicap. Son objectif est de montrer la valeur ajoutée humaine qu'apportent les diversités dans la société d'aujourd'hui et ainsi contribuer à **lutter contre toute forme de discrimination**.



Ses actions se structurent en trois pôles :

- L'**édition** sous l'appellation Editions d'un Monde à l'Autre : publication de deux à trois ouvrages par an sur le thème des différences et spécifiquement du handicap.
- l'**événementiel** qui regroupe toutes les actions visant à informer tous les publics, des problématiques soulevées par la question des différences et spécifiquement du handicap : organisation de rencontres de nature variée (projections, débats, colloques) et interventions aussi, à la demande, dans le cadre de journées d'étude, de formations, de débats ;
- les **actions culturelles** qui ont pour finalité la sensibilisation des enfants et des jeunes au handicap et l'éducation à la différence. L'association intervient en milieu scolaire ou dans des structures spécialisées, en co-organisant avec les équipes pédagogiques des projets en lien avec le livre et l'écrit mené sur plusieurs séances. Elle propose également des actions ponctuelles sur le temps ou hors temps scolaire (débats, projections, ateliers d'écriture, jeux).

- **Public concerné** : Tout type de public
- **Aire d'intervention** : Région
- **Coordonnées et contact** :
Grandir d'un Monde à l'Autre, 40 rue Jean Jaurès, 44400 Rezé
Tel. : 09 72 39 82 86 ; Mail : contact@mondealautre.fr
- **Pour en savoir plus** : www.mondealautre.fr

Handicapable



- Handicapable est une association qui se donne pour objectif l'insertion socioprofessionnelle des personnes déficientes visuelles. L'un des rôles principal de l'association est de sensibiliser les établissements scolaires, les collectivités, les entreprises... en proposant des ateliers ludiques permettant d'être à l'aise avec le handicap. Ces ateliers peuvent être sous forme de jeux : sensibilisation à la technique de guide, parcours sensoriel, déchiffrage du braille, de repas à l'aveugle servis par des personnes déficientes visuelles ou encore de massages réalisés par des praticiens bien-être eux aussi mal ou non-voyants.
- **Public concerné** : Handicapable intervient dans un premier lieu auprès du grand public à travers des sensibilisations et en second lieu directement auprès des personnes déficientes visuelles à travers des formations, ateliers et activités diverses.
- **Aire d'intervention** : Nationale
- **Coordonnées et contact** :
Handicapable
6, rue Conan Mériadec 44300 Nantes
Tel : 02 85 52 09 10 ; Mail : handicapable@free.fr
- **Pour en savoir plus** : www.handicapable-asso.fr

La Maison « Les Amis de Raymond »

- **Domaine d'activité et principales missions** : Permettre aux personnes adultes handicapées des séjours de rupture du lieu de vie habituel, de les aider à se maintenir à domicile et de profiter de ces temps d'accueil séquentiel pour vivre des temps de loisirs, culture, rencontres... que notre société propose à tout un chacun.
Cet accueil s'appuie sur un programme d'activités avec thèmes permettant à l'accueilli de s'inscrire en fonction de ses centres d'intérêt :
 - bricolage,
 - sorties culturelles, festives...
 - rencontres avec d'autres foyers, des écoles, des maisons de retraite, des associations...



Public concerné : La maison accueille **des personnes en situation de handicap** de plus de 20 ans et titulaires d'une orientation de la maison Départementale des personnes handicapées. Les personnes ne sont pas médicalisées et sont suffisamment autonomes pour vivre des temps sur des lieux de droits communs.

La priorité est donnée aux personnes vivant à domicile.

Les accueillis viennent principalement de Loire-Atlantique et du Maine et Loire.

La maison accueille 10 personnes et propose des journées d'accueil de jour ou des séjours d'hébergement.

A l'année, environ 220 inscrits sont reçus de façon séquentielle (40 à 50 nouvelles inscriptions par an. 42 personnes ont plus de 60 ans).

- **Aire d'intervention** : Le département en privilégiant le Pays d'Ancenis
- **Coordonnées et contact** :
La Maison « Les Amis de Raymond »
7, route de La Rouxière - La Chapelle Saint Sauveur - 44370 Loireauxence
Marie BRUNELLE, directrice. 02 40 98 60 28
- **Pour en savoir plus** : www.lesamisderaymond.fr

SAHA ANCENIS (*Services d'Accompagnements et d'Hébergements pour Adultes Ancenis*)



- *Proposer un accompagnement et(ou) un hébergement à des personnes ayant ou ayant eu une reconnaissance de travailleur handicapé et bénéficiant d'une orientation par la MDPH.*
- **Public concerné** : *Adultes en situation de handicap ayant une de ces orientations :*
 1. Foyer de vie
 2. Foyer d'accompagnement et d'hébergement
 3. SA-ÉSAT et ÉSAT
 4. SAVS
- **Aire d'intervention** : *Pays d'Ancenis*

- **Coordonnées et contact :**
SAHA ANCENIS 245, rue des Jeux Olympiques 44150 ANCENIS
Philippe VOISINE (Responsable adjoint)
Tél : 02 40 96 39 60 ; Mail : p.voisine@adapei44.asso.fr

- **Pour en savoir plus :** www.adapei44.fr
-

Service des sports de la ville d'Ancenis



- **Domaine d'activité et principales missions en lien avec le handicap :**
 - Activités physiques et sportives adaptées auprès des différentes structures présentes sur la ville : IME, SAHA ADAPEI, ESAT, MAS.
 - Animation Multisports Municipale Adaptée pour toutes personnes adultes en situation de handicap
 - **Public concerné :** enfants et adultes déficients intellectuels
 - **Aire d'intervention :** Ville d'Ancenis
 - **Coordonnées et contact :**
Service des sports, place Foch 44156 Ancenis Cédex
Anthony ROUSSEAU
Tel : 02 40 83 87 07 ; Mail : a.rousseau@ancenis.fr
 - **Pour en savoir plus :** www.ancenis.fr
-

Annexe 3 : La « boîte à outils »

« Handicaps en Pays d'Ancenis : Parlons-en ! »

LA « BOITE A OUTILS »

A l'occasion de l'année de sensibilisation aux handicaps menée en 2015, le conseil de développement du Pays d'Ancenis a élaboré cette boîte à outils pour apporter quelques idées à tous ceux qui souhaitaient mettre en place des animations (associations, établissements scolaires, bibliothèques, clubs de sport...).

Expositions, témoignages, jeux, vidéos, sports, livres, revues, lectures, mises en situation, chants, rencontres conviviales, formations, conférences-débats, théâtre et animations, poésie, portes ouvertes, films, peinture, dessins, ... vous y trouverez de nombreuses ressources !

Le tableau ci-dessous reprend ces différentes idées d'animations accompagnées de la liste des éléments à prévoir pour leur réalisation et les coordonnées de la personne à contacter.

Si vous êtes intéressés par l'organisation d'une de ces actions, nous vous invitons à vous rapprocher des personnes « contact » pour préciser les modalités et conditions de réalisation de chaque animation.

Cette liste n'est pas exhaustive et le Conseil de développement espère qu'elle sera complétée et évoluera au fil du temps.

Intitulé de l'animation à organiser	Descriptif	Conditions matérielles et financières à prévoir	Partenaire ressource	Contact
Les KICHANTE	<ul style="list-style-type: none"> - Concert d'1h à 1h30 donné par les jeunes de l'atelier chants de l'IME de Varades (chansons créées par leurs soins) - Autre formule possible : « Concert-rencontre » 	Prévoir : <ul style="list-style-type: none"> - Grande scène - recrutement d'un ingénieur son et lumière - Selon distance : transport - Selon horaire : repas 	IME Alexis Ricordeau BP 80017 44370 VARADES	Romain CHUPIN Educateur, animateur de l'atelier « Chants » Tel : 06 13 45 16 34 Mail : directionzikengrange@gmail.com
Le voyage de Teddy Bear	<ul style="list-style-type: none"> - Des jeunes de l'IME de Varades viennent vous confier « Teddy Bear », énorme peluche composée elle-même de peluches, pour un séjour dans votre structure 	Prévoir : <ul style="list-style-type: none"> - Un lieu pour accueillir Teddy Bear (2m x 2m x 2m) - Un temps d'accueil et de présentation par les jeunes - Un goûter partagé 	IME Alexis Ricordeau BP 80017 44370 VARADES	Béatrice ROCHAS Educatrice, animatrice de l'atelier Arts Plastiques Tel : 06 58 08 22 18 Mail : brochas@wanadoo.fr
Exposition des tableaux de l'atelier Arts Plastiques	Pastels, gouaches couleurs... (grands formats)	Prévoir : <ul style="list-style-type: none"> - Système d'accrochage 	IME Alexis Ricordeau BP 80017 44370 VARADES	Béatrice ROCHAS Educatrice, animatrice de l'atelier « Arts Plastiques » Tel : 06 58 08 22 18 Mail : brochas@wanadoo.fr
Exposition « Acrylique, sculpture et poésie »	Peinture acrylique (petit format), poésie (petit format), et banc-cale (banc sculpté)	Prévoir système d'accrochage et éventuellement éclairage Exposition mise à disposition à partir du 23 Mars 2013.	IME 150, rue des Fresnes BP 30103 44153 Ancenis CEDEX	Chantal Stibler Educatrice spécialisée Joël Perau Educateur Technique Spécialisé Tel : 02. 40.83.04.88 imeancenis@adapei44.asso.fr

<p>Soirée-Débat « Déficients intellectuels : Quelle école ? »</p>	<p>Retour d'expériences des pratiques scolaires et d'inclusion d'élèves déficients intellectuels. Soirée animée par des membres de l'équipe éducative, thérapeutique et de l'unité d'enseignement de l'IME d'Ancenis.</p>	<p>Salle aménagée pour une soirée-débat, micros...</p> <p>Soirée-débat possible à partir d'Avril 2015.</p>	<p>IME 150, rue des Fresnes BP 30103 44153 Ancenis CEDEX</p>	<p>Catherine Guilbaud Enseignante spécialisée Coordonnatrice pédagogique Tel : 02.40.83.04.88 imeancenis@adapei44.asso.fr</p>
<p>Diner dans le noir</p>	<p>- Venez diner... dans le noir</p>	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une salle équipée de cuisines - Communiquer sur l'évènement <p>L'association vous aidera à : trouver un restaurateur, mettre la salle dans le noir, assurera les réservations et l'encaissement, assurera le service</p>	<p>Association Handicapable</p>	<p>Mahmed Benhaddou Président de l'association « handicapable, rien à voir »</p> <p>Tel : 02 85 52 09 10 Mail : handicapable@free.fr</p>
<p>Initiations en lien avec le handicap visuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Technique de guide - Démonstration et initiation au braille - Reconnaissance olfactive 	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ces prestations sont proposées à titre onéreux 	<p>Association Handicapable</p>	<p>Mahmed Benhaddou Président de l'association « handicapable, rien à voir »</p> <p>Tel : 02 85 52 09 10 Mail : handicapable@free.fr</p>
<p>Découverte du handicap visuel</p>	<p>Découverte du braille, de la canne blanche, du chien guide, en présence de personnes non-voyantes</p>		<p>Association Valentin Haüy</p>	<p>Moïse Benoît Correspondant de l'association Valentin Haüy pour le Pays d'Ancenis</p> <p>Tel : 06 37 96 57 35 ou 02 40 83 38 52 Mail : benoit.moise@wanadoo.fr</p>

Partager un goûter	Un groupe d'une dizaine de personnes accueillis chez « Les Amis de Raymond » vient partager un goûter avec vous.	Prévoir un après-midi, un lieu accessible, une table conviviale... Les Amis de Raymond apportent le goûter	Les Amis de Raymond	Les Amis de Raymond Tel : 02 40 98 60 28 Fax : 02 40 96 03 93 Mail : lesamisderaymond@wanadoo.fr
Des jeux pour découvrir les Handicaps	Mallettes de jeux, jeux de cartes, Kit, cahiers d'activités : des jeux et du matériel pour organiser des moments ludiques tout en découvrant les handicaps	A prévoir : - Jeux à acheter	KESKI	Monsieur Carpier Mail : Contact@keski.fr Site : www.keski.fr
Des jeux pour découvrir les Handicaps	Sensibilisation à la différence, découverte de la culture sourde, ciné-débat, atelier d'illustration, atelier slam, atelier écriture, <i>La fiche avec la totalité des animations proposées et les conditions nécessaires est disponible auprès du conseil de développement : 02-40-96-44-79 ou conseil-de-developpement@pays-ancenis.com</i>	Public : en fonction des animations (enfants, adolescents et adultes) A prévoir : - ces prestations sont proposées à titre onéreux - venue d'un ou plusieurs intervenant(s) - en fonction de l'animation, petit matériel (vidéo projecteur, paperboard...) <i>La fiche avec la totalité des animations proposées et les conditions nécessaires est disponible auprès du conseil de développement : 02-40-96-44-79 ou conseil-de-developpement@pays-ancenis.com</i>	Association « Grandir d'un monde à l'autre »	Madame Chabot Tel : 09 72 39 82 86 Mail : echabot@mondealautre.fr

<p align="center">Exposition « singulier, comme- vous »</p>	<p>Exposition d'une quarantaine de photos réalisée par les photographes de K'D'click auprès de l'association les Amis de Raymond.</p>	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériel d'exposition (grille) - respect du calendrier de l'année d'animation : <ul style="list-style-type: none"> ○ janvier-février : priorité aux acteurs du secteur Riaillé ○ mars-avril : priorité aux acteurs du secteur Ancenis ○ mai- juin : priorité aux acteurs du secteur Ligné ○ septembre-octobre : priorité aux acteurs du secteur Varades ○ novembre-décembre : priorité aux acteurs du secteur St Mars la Jaille 	<p align="center">K'D'click</p>	<p>Réservation de l'exposition auprès du conseil de développement</p> <p>Tel : 02 40 96 44 79 Mail : conseil-de-developpement@pays-ancenis.com</p>
<p align="center">Des livres à découvrir et des animations à organiser dans les bibliothèques</p>	<p>Prêt de livres sur le thème du handicap, de livres en braille, ateliers de sensibilisation, café-lecture, heure du conte en langue des signes, jeux... lieux de vie, lieux d'échanges, les bibliothèques du Pays d'Ancenis sont mobilisées sur la thématique, n'hésitez pas à les contacter pour échanger sur vos projets</p>	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre contact suffisamment tôt 	<p align="center">Réseau des bibliothèques du Pays d'Ancenis</p>	<p>Murielle Guignard Assistante bibliothécaire intercommunale</p> <p>Tel : 02 40 96 45 08 Mail : murielle.guignard@pays-ancenis.com</p>
<p align="center">« Trois fois quelque chose Avec notre enfant psychotique »</p>	<p>« Trois fois quelque chose -Avec notre enfant psychotique », est le livre- témoignage de Marie-Luce Bertaud, face au handicap.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec l'auteur autour du livre, témoignage 		<p align="center">Marie Luce Bertaud</p>	<p>Marie Luce Bertaud Mail : marieluce.bertaud@yahoo.fr</p>

Témoignages sportifs	<p>Audrey Le Morvan et Matéo Bohéas, athlètes handisport, champions de tennis de table peuvent vous apporter leur témoignage.</p>		<p>Audrey Le Morvan Matéo Bohéas</p>	<p>Audrey Le Morvan Mail : audreypongiste@hotmail.fr</p> <p>Matéo Bohéas Mail : boheas.mateo@gmail.com</p>
Les chiens guides d'aveugle	<ul style="list-style-type: none"> - Prestations gratuites proposées : Présentation en écoles (cycle3), entreprises, manifestations grand public - Visionnage d'un DVD "Pas à pas" (13 mn) - mise en place d'ateliers (Braille, parcours à la canne, parcours yeux bandés) - Possibilité de visiter l'école des chiens à Angers. 		<p>Fédération 44 Les chiens guides d'aveugles</p>	<p>Christine GAGNE, présidente Pascale FESCHOTTE, vice-présidente</p> <p>Adresse : 35, rue des Pyrénées 44400 REZE Tel : 02 51 70 13 36 Mail : asso.chienguidela@orange.fr</p>
Témoignage du journaliste et illustrateur Paul SAMANOS	<p>Intervention devant tout public (scolaires, bibliothèques, entreprises, manifestations diverses) centrée sur son parcours ou son œuvre d'illustrateur (récompensée par le prix "Handi-livre 2010"). Homme très chaleureux et bourré d'humour ("On peut être tétraplégique et être drôle aussi !"), il livre un regard acéré d'observateur et d'usager sur le quotidien des personnes en situation de handicap et sur la société.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des interventions courtes (pas sur une journée, trop fatiguant au regard de sa santé) 	<p>Paul Samanos</p>	<p>Paul Samanos</p> <p>Tél : 02 40 89 18 40 (laisser sonner longtemps !) Mail : paul.samanos@wanado.fr</p>

<p>Visionnage du documentaire « des airs de liberté » + témoignages</p>	<p>Film de 33mn tourné au cours d'une randonnée dans le désert proposée à des adolescents déficients visuels ou aveugles. Un désert plein de diversités échangées, un voyage à la rencontre de soi et des autres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un vidéo-projecteur 	<p>Association Au-delà du regard</p>	<p>Marie-Hélène Le Floc'h, Présidente de l'association Au-delà du regard Adresse : 13 rue Notre-Dame 44850 LE CELLIER Tel : 06 28 62 28 86 Mail : audela.du.regard@orange.fr</p>
<p>Vidéo de sensibilisation sur le thème de l'accessibilité</p>	<p>Des jeunes du lycée St Thomas d'Aquin d'Ancenis ont réalisé des clips vidéo sur le thème de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.</p>		<p>Conseil de développement</p>	<p>Tel : 02 40 96 44 79 Mail : conseil-de-developpement@pays-ancenis.com</p>
<p>Site Internet T'Cap</p>	<p>Ce site recense de nombreuses informations et annonce des évènements en lien avec la thématique des handicaps.</p>		<p>Réseau T'Cap</p>	<p>SITE : http://www.tcap-loisirs.info/</p>
<p>Lecture théâtralisée à partir d'un recueil de témoignages sur les maladies psychiques</p>	<p>Les adhérents du GEM (Groupe D'entraide Mutuelle) et les parents UNAFAM (Union Nationale De Familles et Amis de malades et / ou handicapées psychiques) ont réalisé ensemble, en ateliers d'écriture, un recueil de textes sur les maladies psychiques : « des maux aux mots ». Ils vous proposent maintenant une lecture théâtralisée, en 2 séquences d'environ 20 minutes, suivies de partage d'expression pour créer du lien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir : un lieu convivial permettant l'écoute - Si grande salle, il faut un micro 	<p>GEM «Le Pacifique » et UNAFAM</p>	<p>GEM «Le Pacifique » Adresse : 34 place Iéna 44150 ANCENIS Tel : 09-51-47-20-97 UNAFAM Ancenis Monique GAIGNEUX Tel : 02-40-98-38-21</p>

<p>« Sale petit bonhomme »</p>	<p>Troupe qui a notamment accompagné l'école St Jean de la Chapelle Saint Sauveur pour un concert signé.</p>	<p>- A voir avec la troupe</p>	<p>Troupe « Sale petit bonhomme »</p>	<p>SITE : http://www.sale-petit-bonhomme.com/</p>
<p>Exposition photos "Derrière la porte"</p>	<p>Réalisée par les résidents de la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) Anaïs d'Ancenis avec le photographe David Lair</p>	<p>- A voir avec le partenaire</p>	<p>MAS d'Ancenis</p>	<p>Adresse :330, rue du Verger 44150 ANCENIS Tel : 02 40 96 42 42</p>
<p>Vidéos émission "C'est pas Sorcier"</p>	<p>- surdit� : http://www.france3.fr/emissions/c-est-pas-sorcier/videos/le monde des sourds 15-05-2013 487841</p> <p>- c�civit� : https://www.youtube.com/watch?v=zJym6LD7oFM</p> <p>- handicap moteur : https://www.youtube.com/watch?v=21i6APwe6uk et https://www.youtube.com/watch?v=21i6APwe6uk</p> <p>- dys : https://www.youtube.com/watch?v=Fb6w2LFhGLY</p>			

Des associations et acteurs locaux peuvent être contactés pour échanger voire co-organiser des animations. N'hésitez pas à les contacter pour partager vos idées :

- **association « Nous aussi »**
contact : Mme Batardière - nousaussi.44@orange.fr
- **association ADAIJED**
contact : Mme Rousseau, présidente : adaijed@yahoo.fr
- **association des paralysés de France – APF**
contact : Mme LAINE - dd.44@apf.asso.fr
- **la Fraternité des personnes malades et handicapées (FCPMH)**
contact : 43, rue Gaston Turpin - 44000 NANTES
- **IME d'Ancenis**
Contact : Mme Retailleau - imeancenis@adapei44.asso.fr
- **ADAPEI 44**
Contact : communication@adapei44.asso.fr
- **L'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) du Pays d'Ancenis**
Contact : 02 40 96 00 11 - c.vibert@adapei44.asso.fr
- **l'entreprise adaptée « EPA Services »**
Contact : 02 40 83 17 58
- **Le GIRPEH (Groupement Interprofessionnel Régional de Promotion de L'Emploi et du Handicap de la Région des Pays de la Loire)**
Contact : Mme Beurville - christine.beurville81@orange.fr
- **Comité handisport**
Contact : 02.40.43.03.04 - paysdelaloire@handisport.org
- **Le comité du sport adapté**
Contact : 09.53.49.74.46 - sportadapte.44@gmail.com
- **Harmonie mutuelle**
Contact : M Corduan 02 40 89 83 46 – jacky.corduan@harmonie-mutuelle.fr
- **GEM le Pacifique – Groupement d'Entraide Mutuelle**
Contact : gempacifique@gmail.com
- **Cinéma Eden**
Contact : cinemaeden@wanadoo.fr
- **Le Foyer Richebourg de Vritz**
72, rue de l'espérance
44540 VRITZ
Contact : foyerlichebourg@wanadoo.fr
- **SAHA Ancenis - Maison des 6 frênes**
Services d'accompagnement et d'hébergement pour adultes
245 rue des Jeux Olympiques
44150 ANCENIS
Contact : fdvancenis@adapei44.asso.fr

Annexe 4 : Les articles de presse

Plus de 70 articles parus dans la presse locale et les bulletins municipaux !

En voici, un aperçu :



Saint-Mers-la-Jaille

Handicap en pays d'Ancoenis à la bibliothèque



Le mardi 7 novembre, des Adhérents de l'Union locale handicapés de familles et amis de personnes handicapées ont participé à la bibliothèque de Saint-Mers-la-Jaille. Ils ont été accueillis par une bibliothécaire et ont participé à une animation de lecture.

Quand le sport s'adapte aux handicaps

Des rencontres, une ambiance de Noël. C'est ce qu'ont vécu les 200 participants à Plan jeux, l'y vis, à La Charbonnière.



Le premier a été organisé par une vingtaine d'associations et réunissait 200 participants. Les participants ont participé à des ateliers de sport adaptés, de jeux et de loisirs.

BONNECOURRE

Le handicap psychique se livre à la bibliothèque

Le lundi 7 novembre, des Adhérents de l'Union locale handicapés de familles et amis de personnes handicapées ont participé à la bibliothèque de Bonnecourre. Ils ont été accueillis par une bibliothécaire et ont participé à une animation de lecture.



LA FOUILLEIRE

Handicap : un comité de pilotage se met en place

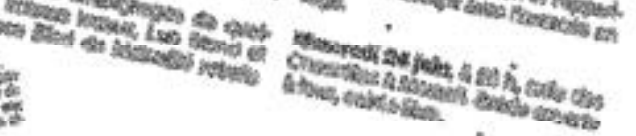


Un comité de pilotage a été mis en place pour coordonner les actions de handicap en pays d'Ancoenis. Le comité est composé de représentants des associations et des élus locaux.

LIÉE SÈVE

Liée sève sur la vieillesse et les handicaps à Muret

Une manifestation a été organisée à Muret pour sensibiliser à la vieillesse et aux handicaps. Les participants ont participé à des ateliers de réflexion et de débat.



Courte

Un an pour comprendre le handicap



Un an pour comprendre le handicap. Cette manifestation a été organisée par le conseil de développement de Courte. Elle a permis de sensibiliser à la vieillesse et aux handicaps.

Saint-Herblion

Un bel après midi de partage et de vivre ensemble



Les élus et sont occupés au moment du handbike : pas faut évident qu'il n'y paraît !

Un bel après midi de partage et de vivre ensemble. Cette manifestation a été organisée par le conseil de développement de Saint-Herblion. Elle a permis de sensibiliser à la vieillesse et aux handicaps.

Saint-Herblion

Livraison spéciale à l'heure du conte



Livraison spéciale à l'heure du conte. Cette manifestation a été organisée par le conseil de développement de Saint-Herblion. Elle a permis de sensibiliser à la vieillesse et aux handicaps.

BELLJONE

Journée sur le handicap samedi à la bibliothèque

Dans le cadre de l'opération "Handicap en Pays d'Ancois", l'association Paul Saurel organise un événement dédié à la sensibilisation au handicap.

Le samedi 10 mars, de 14h à 17h, la bibliothèque de Belljone accueillera une journée sur le handicap. L'association Paul Saurel invite à cette occasion des personnes handicapées de la ville de Belljone et de la région pour partager leur expérience et répondre à vos questions.

Pour plus d'informations, contactez le 02 43 56 44 78.



VARADES

Une sensibilisation au handicap pour les élèves de 5^e

La Journée de sensibilisation au handicap aura lieu le samedi 10 mars à la bibliothèque de Varades.

Les jeunes élèves de 5^e de la commune de Varades ont participé à une séance de sensibilisation au handicap organisée par l'association Paul Saurel.

Le samedi 10 mars, les élèves de 5^e ont été sensibilisés au handicap par une séance organisée par l'association Paul Saurel. Les élèves ont pu découvrir les différentes formes de handicap et les difficultés rencontrées par les personnes handicapées.

Après un exposé, les élèves ont participé à un jeu de rôle et ont pu exprimer leurs impressions. Cette séance a permis de sensibiliser les élèves au handicap et de leur faire prendre conscience de la diversité humaine.



Saint-Herblain

Les Kichanis en concert avec l'école du Chêne-Vert

Les Kichanis, une association de personnes handicapées, ont donné un concert à l'école du Chêne-Vert.

Le samedi 10 mars, les Kichanis ont donné un concert à l'école du Chêne-Vert. Les membres de l'association ont joué de la guitare, du piano et ont chanté. Le concert a été très apprécié par les élèves et les enseignants.

Les Kichanis est une association de personnes handicapées qui a pour but de promouvoir les talents de ses membres et de leur offrir une vie sociale enrichissante.

Varades

Les choristes de l'IME de Varades sur la scène

Les choristes de l'IME de Varades ont donné un concert à la bibliothèque de Varades.

Le samedi 10 mars, les choristes de l'IME de Varades ont donné un concert à la bibliothèque de Varades. Les choristes ont interprété plusieurs chansons et ont été très applaudis.

Le concert a permis de sensibiliser le public au handicap et de montrer les talents des élèves de l'IME.

02 - 29 10 115

In dîner dans le noir à Montrelais

« tous vos sens aussi bien le goût que l'odorat, l'ouïe et bien évidemment le toucher l'espace d'une soirée ». Le tout dans une ambiance complètement inédite.

Réservez votre place à l'association Handicap en Pays d'Ancois, 101 rue de la République, 49100 Montrelais. Tarif : 10 €, par personne.

Toddy Beer à la bibliothèque de Belljone

Une soirée de sensibilisation au handicap organisée par l'association Paul Saurel.

Le samedi 10 mars, la bibliothèque de Belljone accueillera une soirée de sensibilisation au handicap. L'association Paul Saurel invite à cette occasion des personnes handicapées de la ville de Belljone et de la région pour partager leur expérience et répondre à vos questions.

Pour plus d'informations, contactez le 02 43 56 44 78.

Exposition de photos de l'IME de Belljone

Une exposition de photos organisée par l'association Paul Saurel.

Le samedi 10 mars, la bibliothèque de Belljone accueillera une exposition de photos. Les photos ont été prises par les élèves de l'IME de Belljone et montrent leur vie quotidienne.

L'exposition a permis de sensibiliser le public au handicap et de montrer les talents des élèves de l'IME.

Les enfants de l'IME d'Ancois exposent leur travail

Les enfants de l'IME d'Ancois ont exposé leur travail à la bibliothèque de Belljone.

Le samedi 10 mars, les enfants de l'IME d'Ancois ont exposé leur travail à la bibliothèque de Belljone. Les enfants ont réalisé des dessins et des collages.

L'exposition a permis de sensibiliser le public au handicap et de montrer les talents des enfants de l'IME.



Qu'elle est longue, la route du handicap...

Une exposition de photos organisée par l'association Paul Saurel.

Le samedi 10 mars, la bibliothèque de Belljone accueillera une exposition de photos. Les photos ont été prises par les élèves de l'IME de Belljone et montrent leur vie quotidienne.

L'exposition a permis de sensibiliser le public au handicap et de montrer les talents des élèves de l'IME.



Etude réalisée avec le soutien de :

- La communauté de communes du Pays d'Ancenis



- Le conseil départemental de Loire-Atlantique



- Le conseil régional des Pays de la Loire

